



# Histoires de bornes . . .

. . . ou les victimes de l'ignorance  
. . . ou les victimes de l'ignorance



# Brevet d'Etat d'Alpinisme

## Accompagnateur en Moyenne Montagne

Session 2006

### MEMOIRE - 2<sup>ème</sup> partie

## Histoires de bornes . . .

. . . ou les victimes de l'ignorance

Jean-Pierre MASCHIO

# Histoires de bornes . . .

## . . . ou les victimes de l'ignorance

### Avant-propos

*Il y a environ 25-30 ans, j'avais vu vers la montagne de l'Arp une borne de forme prismatique marquée d'un dauphin d'un côté et d'une fleur de lys de l'autre.*

*J'avais également remarqué dans ce secteur un gros rocher marqué des mêmes signes.*

*Dans la même période, j'avais vu vers le Maupas, en forêt, un rocher sculpté de dessins.*

*J'ai eu la surprise, il y a 4 ou 5 ans de revoir ce rocher dans un endroit dégagé, au bord de la piste qui va du col du Maupas au col de Carri...*

*Au cours de l'automne 2003 / hiver 2004, je me suis intéressé à ce rocher et j'ai constaté qu'il était implanté sur une limite (limite entre les cantons de La Chapelle et de St Jean).*

*Je me suis dit qu'il y en avait peut-être d'autres, d'autant que dans le secteur se trouve le Serre des Bornes ! et je me suis amusé à suivre cette limite.*

*C'est ainsi que j'ai vu une autre borne à environ 500 m au nord de la première, sculptée elle aussi d'un dauphin.*

*Des recherches plus au nord jusqu'à la Roche des Arnauds ont été infructueuses, de même que des recherches vers le sud jusqu'au col de la Chau.*

*Après avoir réussi l'examen probatoire du brevet d'accompagnateur, j'ai réfléchi sur un sujet d'étude pour le rapport final.*

*La recherche d'anciennes bornes m'a semblé être un sujet intéressant.*

*Mais la question était de savoir s'il existait suffisamment de bornes pour établir un dossier consistant ?...*

*Aux mois d'octobre et de novembre 2004, je me suis mis à la recherche des bornes que j'avais vues 30 ans plus tôt dans la montagne de l'Arp, mais en vain ; les paysages ont changé, il y a des pistes forestières nouvelles.*

*J'ai cependant remarqué un rocher qui pourrait être celui que je cherchais, mais il était couvert de mousse gelée. Je n'ai pas voulu taper sur la mousse pour le dégager, de peur d'abîmer une éventuelle sculpture. Puis les premières neiges sont arrivées.*

*Il fallait donc attendre le printemps...*

*J'ai alors pris contact avec les services de l'ONF de Lente et de La Chapelle pour leur demander s'ils avaient connaissance de ces bornes.*

*M. Lacombe, de l'ONF de La Chapelle, ne connaît pas les bornes de l'Arp, mais il m'en a indiqué d'autres (Plaine des Moreaux, La Gardette, Tourtre, Fleur du Roy 1 et 2 ). Il m'a donné les coordonnées d'un ancien collègue de l'ONF qui a longtemps travaillé sur ce sujet : M. Félix Collavet, de La Chapelle.*

*J'ai rencontré Félix Collavet qui m'a indiqué d'autres bornes (Saint-Alexis, Col de Rousset, Pot du Loup, Le Grand Creux).*

*Il m'a mis en contact avec un ancien collègue de l'ONF, spécialiste des bornes du Vercors :*

*M. Roger Santoni, de Prélénfrey.*

*J'ai rencontré Roger Santoni qui m'a montré les travaux qu'il avait réalisés et la documentation qu'il avait amassée au cours de plus de 20 ans de recherches !*

*En effet, lui et son épouse se sont passionnés pour ce sujet et se sont fortement investis dans la recherche des bornes.*

*Ses documents m'ont été d'une aide précieuse pour la réalisation de ce rapport.*

*La Médiathèque de la Maison du Parc, en la personne de Françoise Torrès, m'a également aidé en me procurant de la documentation et en me communiquant un projet de document ébauché par André Emery, de Corrençon.*

*J'ai rencontré André Emery qui m'a mis en relation avec Dominique Bertrand, de Corrençon, et qui s'intéresse plus particulièrement aux bornes de sa commune.*

*J'ai profité de la saison hivernale pour faire des recherches aux Archives Départementales de la Drôme et à la Médiathèque de Valence.*

*Et c'est ainsi que je me suis mis peu à peu dans la peau d'un détective, toujours à la recherche du moindre indice ou de la moindre information qui me permettrait de progresser dans mes recherches.*

# Histoires de bornes . . .

## . . . ou les victimes de l'ignorance

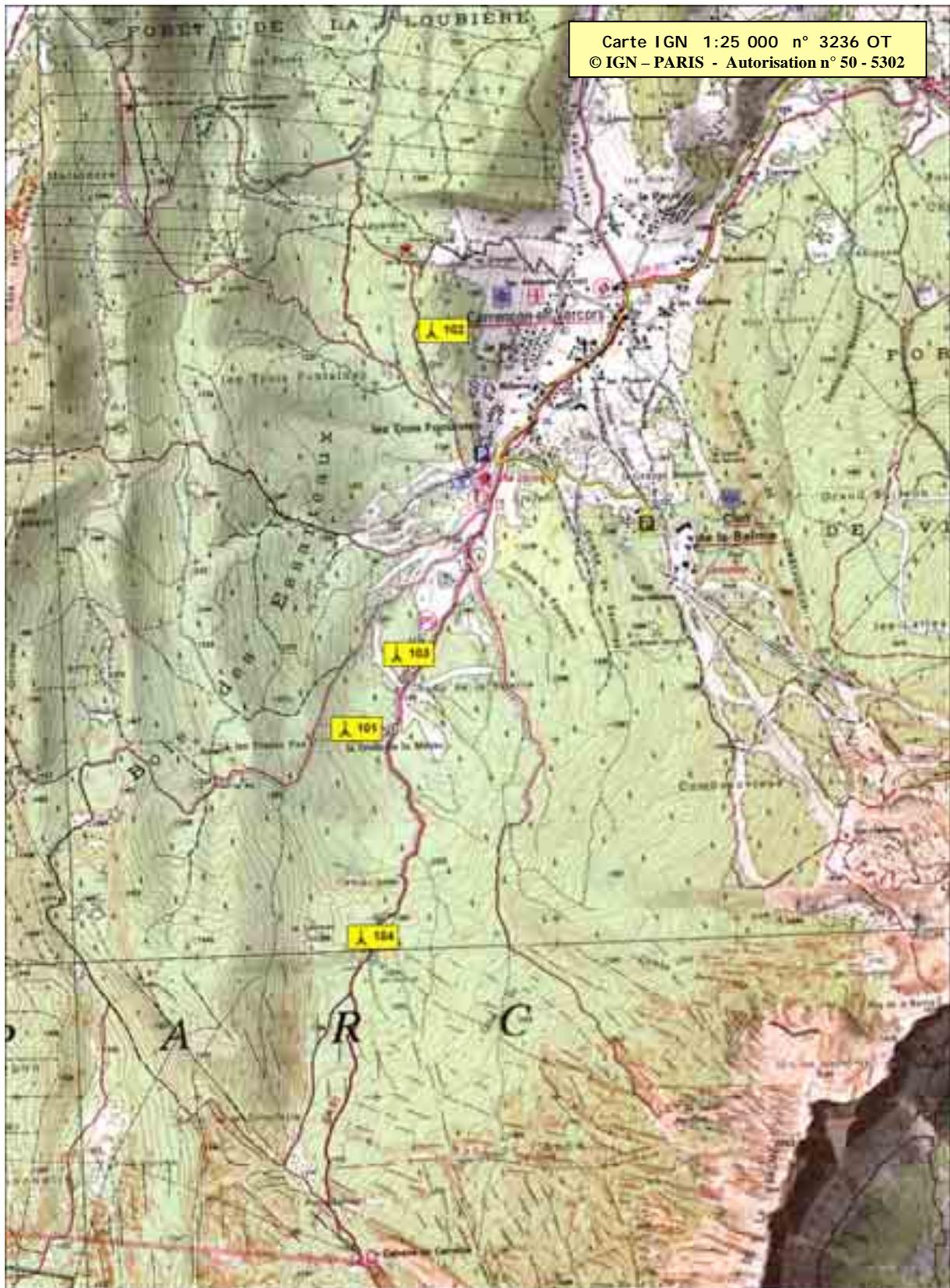
### Sommaire

1 – Généralités . . . . .	p. 6
2 – La Chartreuse de Bouvante . . . . .	p. 10
3 – L'Abbaye de Léoncel . . . . .	p. 16
4 – Les Bérenger du Gua . . . . .	p. 20
5 – L'Evêché de Die . . . . .	p. 24
6 – Humbert II . . . . .	p. 30
7 – La Forêt Royale . . . . .	p. 33
8 – Corrençon . . . . .	p. 36
9 – La Révolution . . . . .	p. 40
10 – Conclusions . . . . .	p. 44

### Annexes

- Appuis bibliographiques . . . . .	p. 46
- Positionnement GPS . . . . .	p. 47

# 1 – GENERALITES



Carte Explorer 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000  
© IGN pour les données et services de cartographie (IGN, IGN, IGN)

## 1 – GENERALITES

Pour le ‘Petit Larousse’, une borne est une pierre, une maçonnerie destinée à matérialiser la limite d’un terrain, à marquer un repère, à barrer un passage, etc...

Mais, beaucoup plus que ça, la borne est là pour marquer un territoire, la propriété du sol.

C’est le cas des bornes milliaires qui, en jalonnant les voies romaines, rappelaient aussi aux voyageurs qu’ils se trouvaient en terre romaine.



Depuis des temps immémoriaux, l’homme a marqué son territoire.

Souvent, des rochers imposants, sains, ‘indestructibles’, sont utilisés pour que la marque perdure, ou alors des lapiaz, ou encore des pierres profondément ancrées dans le sol.

On les retrouve généralement à proximité d’un lieu de passage (col, carrefour, ...).

Le possesseur d’un domaine y appose parfois sa signature, gravée dans la pierre, indélébile.

Pour pouvoir vérifier qu’elle n’a pas été déplacée, il aura pris le soin de placer, au fond du trou, un lit de charbon de bois, réputé imputrescible.



Le Vercors est riche de ces marques plus ou moins récentes.



Nous trouvons des cairns ou de simples cailloux peints en rouge qui servent à marquer les chemins ou les limites de propriétés forestières particulières, communales...

De nombreuses bornes en forme de ‘borne kilométrique’ délimitent les forêts domaniales, les communes, les cantons.



Les bornes de l’IGN ou, plus anciennement, du Service Géographique de l’Armée, fixent avec précision l’altitude des points géodésiques.

L’Administration Forestière a utilisé un moyen efficace pour marquer les rochers de manière indélébile.

Cela consistait à percer un trou dans le rocher, à y enfoncer un gros clou appelé ‘boulon’, et à le sceller en coulant du plomb fondu.



Quelquefois, un point caractéristique et inamovible, tel qu'une source, faisait office de borne. C'est le cas pour la fontaine de la Coinchette.

Ce lieu qui, au Moyen Age, séparait des territoires, a été repris pour limiter les départements de la Drôme et de l'Isère.

Il sert également de limite de forêt domaniale (boulon scellé au plomb fondu n° 13).

Plus récemment, il a été utilisé pour délimiter la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux.



Toutes ces bornes n'entrent pas dans le cadre de cette étude.

\*  
\* \*

Un nombre important de bornes a aujourd'hui disparu, car inconnues ou négligées lors de l'élargissement des chemins ou le tracé de nouvelles pistes.

L'objet de ce document est de recenser le maximum de bornes, de déterminer leur position géographique et de trouver si possible leur origine historique. Beaucoup d'inconnues existent quant à ces origines et, en l'absence de textes, nous devons parfois faire des hypothèses...

Cependant, nous nous 'bornerons' à l'essentiel car, bien qu'il y ait souvent beaucoup à dire et à écrire, il n'est pas possible de tout développer dans un nombre de pages limité.

Cet inventaire s'appuiera sur des recherches documentaires, des recherches sur le terrain et des rencontres avec des personnes qui s'intéressent à ce sujet.

\*  
\* \*

Quelques pierres caractéristiques, bien que n'étant pas des limites, méritent que l'on s'y attarde. Elles se trouvent (ou se trouvaient) à proximité de Corrençon.

### **Borne n° 101 de la Roue Solaire**

Cette gravure, aujourd'hui disparue, était située sur le GR 91, au sud du Champ de la Bataille.

Elle a été détruite lors de travaux d'aménagement du golf de Corrençon.

Était-elle naturelle ou avait-elle été sculptée sur cet antique itinéraire reliant le nord et le sud du Vercors ?

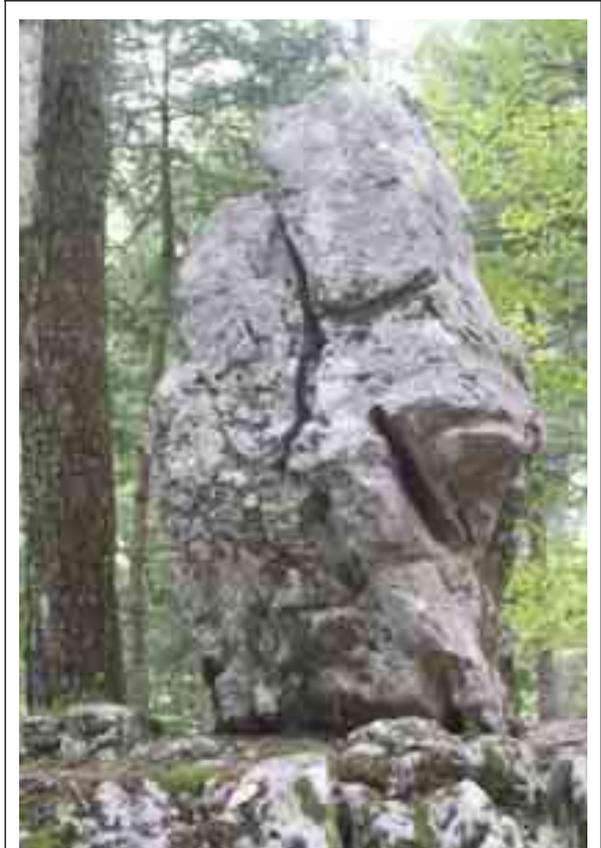


N° 101 – Roue Solaire (archives R Santoni)

### **Borne n° 102 des Menhirs des Trois Fontaines**

Ils sont situés à l'ouest du village de Corrençon.  
Au nombre de trois, un seul demeure érigé ; les deux autres sont couchés au sol.  
Dressé sur un banc de lapiaz, il est peu probable que sa position soit naturelle.

Trois menhirs, trois fontaines, y a-t-il un lien dans cette terminologie ?  
Aurait-ils été placés là par quelque peuplade celte ?...



N° 102 – Menhirs des 3 Fontaines

### **Borne n° 103 du Champ de la Bataille**



N° 103 – Champ de la Bataille

Cette gravure se trouve au bord du GR 91, au lieu dit 'Champ de la Bataille'.

Ce site doit son nom à une bataille qui opposa, en 1410, les troupes du seigneur de Sassenage avec celles de l'évêque de Die.

Ce dernier, qui possédait le 'Vercors central', cherchait à étendre son territoire en prenant possession des hauts plateaux forestiers du sud de Corrençon qui appartenaient aux seigneurs de Sassenage.

### **Borne n° 104 du 45<sup>ème</sup> Parallèle**

Beaucoup plus récente, cette borne matérialise le passage du 45<sup>ème</sup> parallèle.

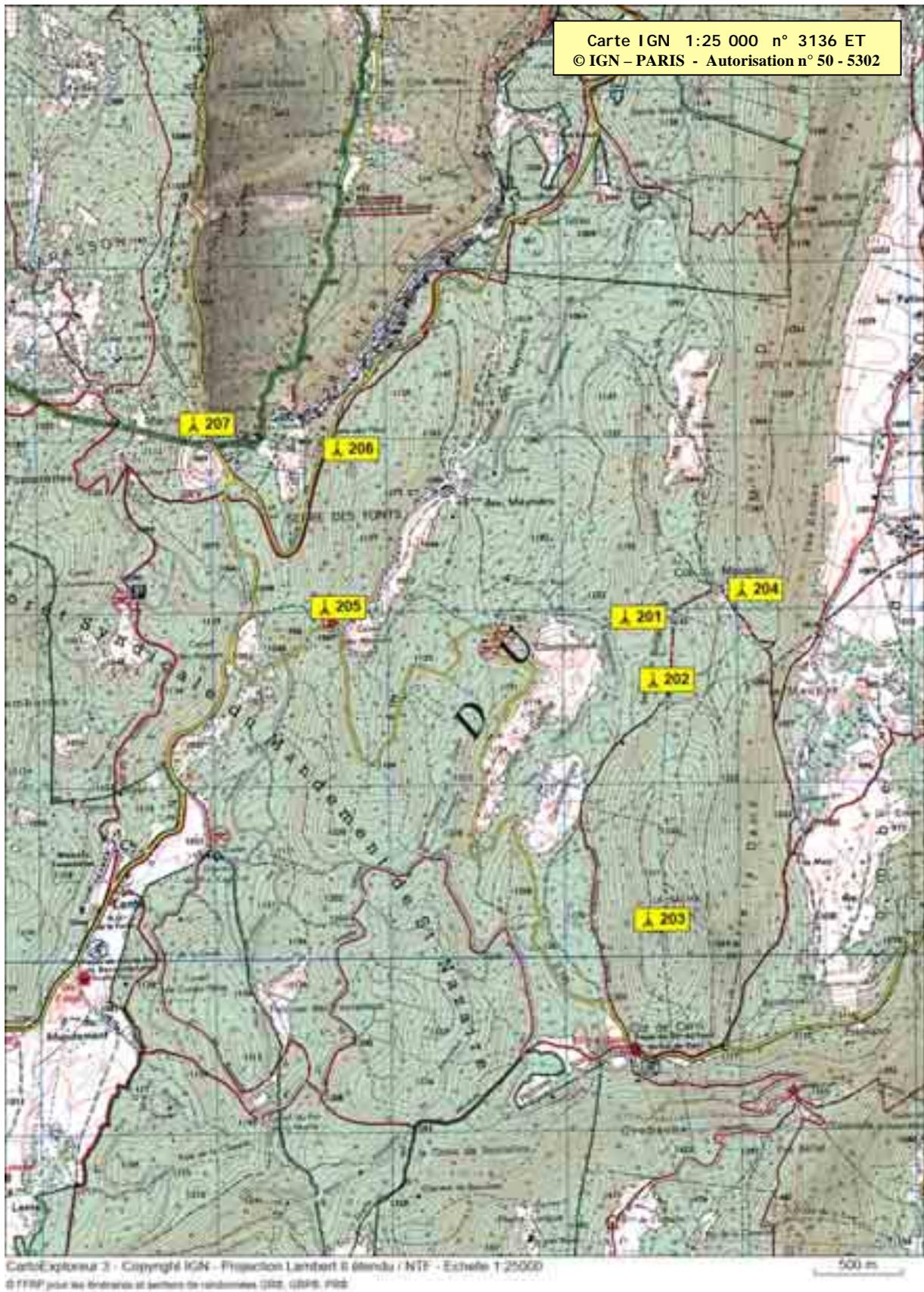
Elle est située sur le GR 91, à proximité du Puits des Ravières.

Elle a été mise en place en 2000.



N° 104 – 45<sup>ème</sup> Parallèle

## 2 – LA CHARTREUSE DE BOUVANTE



## 2 – LA CHARTREUSE DE BOUVANTE

La chartreuse du Val Ste Marie de Bouvante fut fondée en 1144 par des religieux issus de la Grande Chartreuse. Les terres leur furent données par Guigues V, dauphin du Viennois et comte d'Albon. C'est pourquoi la chartreuse avait pris comme emblème un 'poisson dauphin' surmonté d'une fleur de lys.

Véritables seigneurs de droit des terres de Bouvante, les moines étaient aussi des entrepreneurs. Ils défrichèrent, essartèrent les forêts, pratiquant l'élevage. Métallurgistes, ils exploitèrent les forêts pour la fabrication du charbon de bois qui alimentait les hauts fourneaux de Saint Martin le Colonel. Grâce à des dons successifs, les chartreux étendirent les limites de leur domaine.

Tous leurs droits et privilèges furent confirmés par Humbert II, dernier dauphin de Viennois, dans un acte du 2 septembre 1345 (rédigé dans une galère en partance pour une croisade contre les Turcs).

Les chartreux établirent un bornage de leur territoire. Nous retrouvons aujourd'hui des pierres avec leur emblème sculpté en relief.

### Borne n° 201 du Serre des Boynes de Champ-Gelas

Située à l'intersection des limites de Bouvante, de La Chapelle et de Saint-Laurent, près du chemin du Bât de la Graille, cette borne est très ancienne (antérieure aux années 14xx ?).

Elle est citée dans un écrit de 1500 : '*...au lieu appelé le Serre des Boynes de Champ-Gelas, où est une autre ancienne limite de pierre marquée d'une croix , et modernement une autre pierre plantée à l'empreinte d'un poisson...*'.

On la retrouve le 22 septembre 1605 : il fut fait une visitation des limites et il est noté que '*...de toute coutume et invétérée, la 1<sup>ère</sup> limite est appelée communément au Serre des Boynes de Champ-Gelas, où il y a une pierre de choïn plantée en terre, ayant une croix sur le sommet d'icelle, avec un poisson et une fleur de lys sur la tête, inculpé et engravé dans ladite limite de pierre, du côté du couchant, qu'est le mandement dudit Bouvante ; et du côté du levant, demeure le mandement de Vercors ; du côté de bise, le mandement de Saint-Laurent-en-Royans ; et du vent aussi le mandement de Bouvante ; étant ladite limite à environ six pas du chemin tendant dudit St Jean audit Vercors, et à main droite venant dudit St Jean audit Vercors...*'.



N° 201 – Serre des Boynes

Elle a été redécouverte par Roger Santoni et Félix Collavet le 28 septembre 1985, couchée, à demi enfouie et la gravure face au sol. L'image, qui était très apparente à l'époque, est malheureusement aujourd'hui fortement érodée.

### **Bornes n° 202 et 203 de la Sacha**

Elles étaient initialement au nombre de 3 :

- 1 au pied de la Sacha côté Nord, sur le chemin reliant le Maupas à Caramentrant ;
- 1 au sommet de la Sacha ;
- 1 au pied de la Sacha côté Sud, à proximité du col de Carri (au Pot de Logue ?).

La première a été retrouvée par hasard en septembre 1986 lors du tracé d'une piste de fond.

Le conducteur du bulldozer, ayant remarqué un rocher aux reflets étranges, alla prévenir Félix Collavet et Roger Santoni qui la remirent en place.

Ces deux hommes entreprirent des recherches et retrouvèrent la deuxième au sommet de la Sacha.

La troisième, qui n'a pas été retrouvée, a peut-être été enfouie lors du tracé de la route forestière de la Corna.



L'équipe des 'découvreurs' (arch. R Santoni)



N° 202 – La Sacha (nord)

On retrouve les vestiges d'un ancien chemin au-dessus du col de Carri (côté nord). Peut-être s'agit-il de l'ancienne voie reliant Lente à La Chapelle ?...  
J'ai fait des recherches dans ce secteur, mais sans succès.

L'origine de ces 3 bornes nous est décrite par l'abbé Fillet dans son '*Essai historique sur le Vercors*'. Elles sont situées sur la limite séparant le territoire de La Chapelle de celui de la Chartreuse de Bouvante.

Le prieur de la chartreuse du Val Ste Marie avait fait enlever le fruit d'un essaim d'abeilles qu'il estimait être sur son territoire, tandis que les habitants de la Chapelle le disaient sur leur mandement. Un procès était sur le point d'être engagé !

Il est vrai qu'à cette époque, un essaim d'abeille était précieux. Il fournissait le miel qui pouvait remplacer le sucre alors pratiquement inconnu. La cire était utilisée pour la fabrication des chandelles.

Le 8 août 1689, un traité fut signé entre '*M. de Montmorin, nommé évêque de Die, seigneur de la Vallée de Vercors, de laquelle La Chapelle dépend, le Prieur et Curé de La Chapelle, le Consul dudit lieu et le Prieur de la Chartreuse de Bouvante*'.

Il fut convenu de planter 3 limites sculptées :

- côté '*Vercors*' (Est) des armes de l'Evêché de Die dont dépendait La Chapelle : un lion rampant surmonté de la crosse et du chapeau ;
- côté '*Bouvante*' (Ouest) des armes de la Chartreuse : un dauphin surmonté d'une fleur de lys.



N° 203 – La Sacha (sommets)

### **Borne n° 204 du Maupas**

Elle se trouve à proximité du col du Maupas, sur la limite actuelle entre les cantons de St Jean et de La Chapelle.

Il s'agit d'une croix gravée dans le rocher.

Les limites du domaine des Chartreux, qui ont fluctué au cours des siècles, passaient à une époque par ce point.

Elle est citée dans un acte de 1605 : '*...le mandement de Vercors est séparé de St Laurent par « une pierre de choin appelé au serre de Chozala plantée dans terre ayant une croix au sommet d'icelle avec un poisson dauphin et une fleur de lis sur la tête », et par une ligne passant de là au Serre du pré du Tour ou Serre du Maupas, à la Roche des Arnoux, ...*'.

La pierre de choin (de taille) est la borne 201.



N° 204 – Maupas

### **Borne n° 205 du Carrefour des Meyniers**

Située à l'intersection entre la route de Lente à Carri, la route menant à la ferme des Meyniers et le chemin du Bât de la Graille, elle avait été retrouvée en contrebas par Roger Santoni.

Les Ponts et Chaussées l'avaient repositionnée de façon très approximative au carrefour.

Elle a été orientée de façon correcte et scellée dans le béton par Félix Collavet le 5 août 1998.

Sur ses faces sud et ouest un dauphin surmonté d'une fleur de lys est sculpté en relief.

Ils représentent les limites du territoire de la Chartreuse de Bouvante.

Sur sa face nord est gravé un blason représentant une grille, dont l'origine n'est pas certaine.

Peut-être s'agit-il des Bérenger de Pont-en-Royans ?...



N° 205 – Carrefour des Meyniers

### **Borne n° 206 du Serre des Fonts**

Positionnée au nord de la borne n° 205, elle a la forme caractéristique des bornes de délimitation des forêts domaniales, mais elle a la particularité d'avoir été taillée sur place, dans un lapiaz.

Sur des plans anciens, il est fait mention d'une borne sculptée d'un dauphin à cet endroit.

La borne d'origine aurait-elle été retaillée à l'époque des remaniements forestiers ou des délimitations des communes ?

Nous pouvons nous poser la même question au sujet de la borne du col de la Chau (qui s'appelait autrefois col de Vassieux), qui est réalisée dans une grosse pierre équarrie...



N° 206 – Serre des Fonts

## **Borne n° 207 du Col de la Machine**

Elle est située en contrebas de l'hôtel. Monsieur Faravellon, le propriétaire des lieux, m'a expliqué que cette borne a été retrouvée par son père en 1954 (il avait alors 11 ans).

Elle était couchée sur le sol. En creusant autour, ils ont trouvé un lit de tuiles, ce qui laisse supposer qu'elle était à son emplacement d'origine. Elle a été replantée au même endroit (elle est enfoncée dans le sol sur une profondeur de 1 mètre).

Sur sa face sud est sculpté en relief un dauphin surmonté d'une fleur de lys, marquant la limite du territoire de la Chartreuse de Bouvante.

Sur sa face nord est sculpté en relief un écusson portant une croix. Ce pourrait être celle de la Savoie qui aurait conquis des territoires à la suite d'un conflit ou d'une alliance ?...



N° 207 – Col de la Machine

D'après Monsieur Faravellon, elle daterait de l'époque de Louis XI (15<sup>e</sup> siècle).

Il est vrai que Charles VII avait confié le gouvernement du Dauphiné à son fils Louis XI, qui hérita du comté de Provence en 1481. L'écusson portant la croix ressemble également à l'emblème de la Provence...

Autre hypothèse que j'émetts à la lecture de l'abbé Vincent : s'agirait-il du comté de Valentinois ?

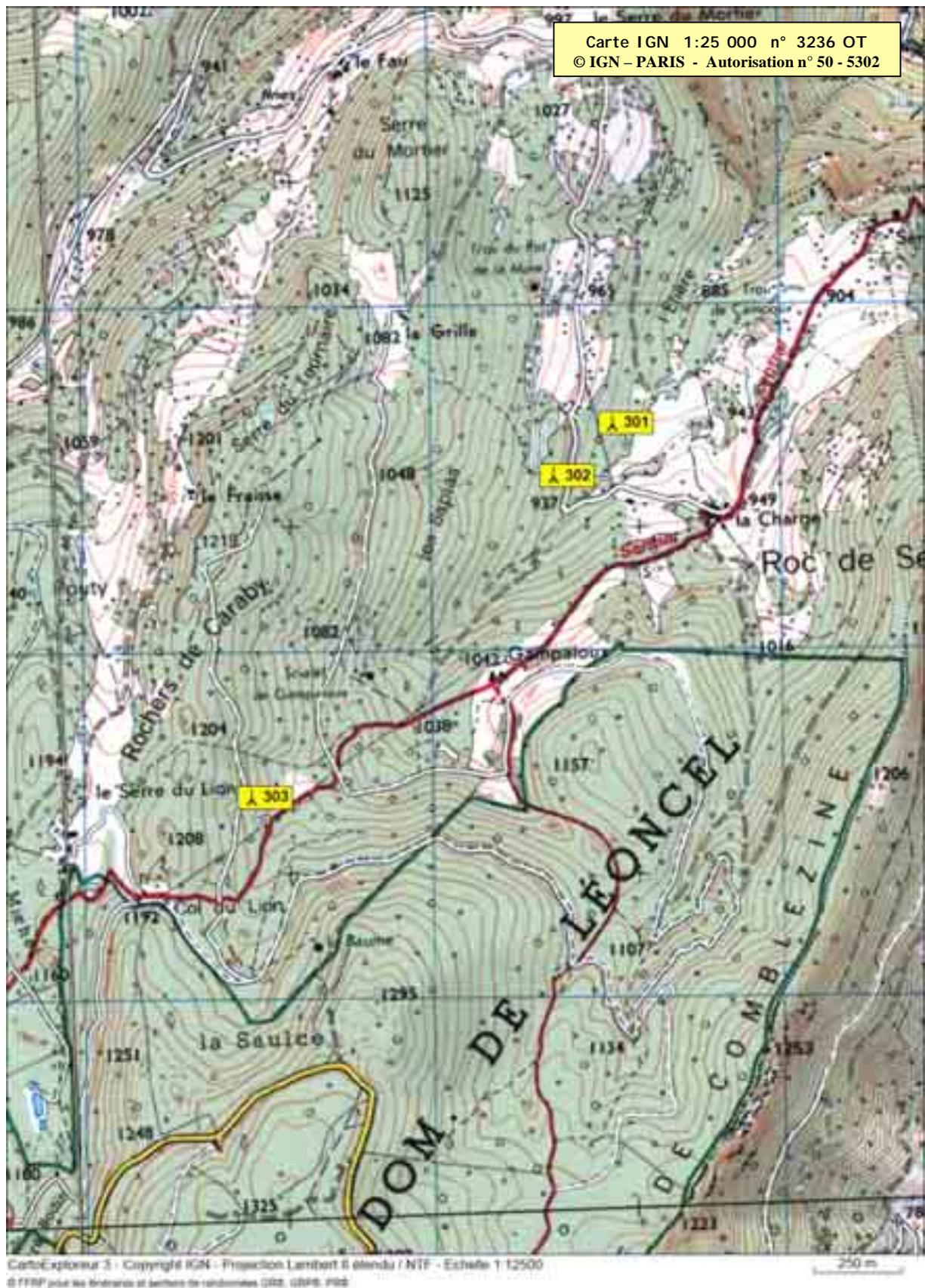
Le seigneur de Flandaines, dont le château se situait entre St Martin le Colonel et Bouvante, possédait un vaste territoire. S'étendait-il jusqu'au col de la Machine ?

Lorsque, vers 1230, Flotte de Royans se maria avec Guillaume de Poitiers, les terres de Flandaines entraient dans sa dot. Ce territoire devint alors fief de la puissante maison des comtes de Valentinois.

Le blason de la ville de Valence porte, lui aussi, une croix...

D'autant que, dans un acte de 1236, Flotte confirma tout ce qu'elle et son père avaient donné aux chartreux : *'... du pas de l'Espiafret (l'Aubasse) au pas de Fernet (l'Infernet), aux portes d'Urle, au pas de Duron, au col de la Fontaine Payenne, au puy de la Croix, au col de Vacino (la Chau), au puy des Aguilhes (Anguilles), las Pellatas (serre Plumé), pas de la Cochette, le rocher d'Eschavis, la font de puy Pellé (serre des Fonts), Vénelons (col de la Machine ?), le cellier de Beros des Pémon (sur l'Echarasson), le rocher Hermescent (la Rochette), la roche aiguë, le mont Pasteur (Piéfort) et la rivière de Lyonne ...'*

### 3 - L' ABBAYE DE LEONCEL



### 3 – L'ABBAYE DE LEONCEL

L'abbaye de Léoncel fut fondée le 23 août 1137 par des moines cisterciens venus de l'abbaye de Bonnevaux, du diocèse de Vienne. Elle-même était issue de l'abbaye de Cîteaux, du diocèse de Dijon, fondée en 1098 par saint Robert.

Son domaine connut un développement rapide dès sa fondation. Il s'étendait depuis Gigors jusqu'à proximité de St Martin le Colonel et couvrait le plateau d'Ambel avec les fermes de la Chaumate et du Tubanet.

Tout comme les chartreux de Bouvante, les cisterciens pratiquaient l'élevage et l'exploitation forestière, mais aussi l'agriculture ; les terres étant gagnées sur la forêt par l'essartage.

Le bois charbonné sur place était acheminé sur Romans, Valence...

Les plus belles pièces, descendues par la Lyonne, étaient destinées à la marine royale.

Mais l'essentiel des revenus provenait de l'élevage, surtout ovin.

Si, au début, il y eut quelques querelles avec les chartreux de Bouvante, les choses rentrèrent dans l'ordre après la répartition des biens (granges, fermes, ...), la détermination des droits de passage et la limitation des territoires.

La frontière avec la chartreuse suivait la crête de Comblezine jusqu'au col de la Bataille, au pas de l'Aubasse, au pas de la Ferrière.

Le mur de pierres, que l'on voit encore du Saut de la Truite au pas de l'Aubasse, suit cette limite.

On retrouve, en forêt, à proximité de la Ferrière en venant de l'Aubasse, un alignement de rochers qui matérialisent la frontière.

Sur son territoire se trouvent trois bornes dont la signification n'est pas évidente.

#### Bornes n° 301, 302, 303 de Gampaloux



N° 301 – Gampaloux – La Charge 1 (face sud-est)



N° 302 – Gampaloux – La Charge 2 (face sud-est)

Elles sont situées sur le talweg allant du col du Lion au pas de la Charge. Elles portent les numéros 1, 2 et 12. Mais où sont les bornes de 3 à 11 ? J'ai fouillé vainement tout le vallon...

Elles sont marquées d'un signe ressemblant à un P ou à une crose d'évêque...

La limite entre les évêchés de Die et de Valence passait plus à l'est, sur la Crête de Comblezine. Cette crête séparait également les domaines de l'Abbaye de Léoncel et de la Chartreuse de Bouvante.

La borne n° 12 porte une inscription '1135' ou '1735'. Sans doute s'agit-il d'une date ?... 1735 semble plus vraisemblable, l'abbaye ayant été fondée en 1137...

Elle porte également une 2<sup>ème</sup> crose sur une face perpendiculaire à la 1<sup>ère</sup>. Cette borne se trouve sans doute à un changement de direction de la limite. J'ai fait des recherches dans la direction du nord-ouest, mais sans succès...

Michel Wullschleger, historien et membre de l'association des 'Amis de Léoncel', m'a donné l'explication :

Le domaine de Gampaloux est le dernier achat des cisterciens avant l'arrivée de Dom Pierre Perrier (1739). Les bornes servaient à délimiter la séparation avec le domaine de Valfanjouse qui était devenu, en 1661, la propriété de Charles Reymond.

La crose gravée sur les bornes est en fait la crose de l'abbé.

En effet l'abbé, qui dirigeait l'abbaye de Léoncel, avait rang d'évêque et portait, lui aussi, la crose.



N° 303 – Gampaloux – Le Lion (face sud-est et face sud-ouest)

On trouve, aux Archives Départementales, une description du domaine de Gampaloux datant de l'estimation faite avant la vente comme bien national, au début de 1810 :

*'...les contenus ci-dessus spécifiés sont circonscrits dans les limites montrées ci-après : du côté du Nord par neuf limites formant la séparation du domaine avec la possession du Sieur Bellier de Peyrus, plantées dans la sinuosité de la combe de Gampaloup et taillées hors terre d'environ cinquante centimètres à quatre faces. En roc l'une portant le numéro premier, les autres en remontant portant les numéros cinq, six, sept, huit, neuf et douze. Cette dernière est au nord du chemin de Gampaloup au Sert du Lyon, midi portant le millésime d'onze cent trente cinq...'*

Sur le dessus de la borne numéro 12 se trouve également une inscription '91 IM' dont la signification m'échappe...

S'agirait-il de 1791 ?

En effet, le domaine fut converti en biens nationaux après la Révolution, et vendu entre 1790 et 1824.

L'Etat conserva les forêts principales.

Les tenanciers qui payaient un cens conservèrent les terres qu'ils occupaient. (Le cens est une redevance que les roturiers payaient à leur seigneur).

En 1840, l'église abbatiale fut inscrite, par Prosper Mérimée, sur la première liste des monuments historiques.

C'est ce qui permit de la sauver de la ruine...



## 4 – LES BERENGER DU GUA



#### **4 – LES BERENGER DU GUA**

La famille des Bérenger a marqué l'Histoire du Vercors.

Elle commencerait en 1060 par Ismidon, baron souverain de *Royans*, dont le fils Bérenger laissa son nom, devenu propre, à la postérité.

Béatrix de Sassenage épousa Aymon Bérenger, seigneur de Pont en Royans, et ils eurent pour fils Henri Bérenger qui hérita de la baronnie de *Sassenage* en 1339.

Guigues, baron de Royans, eut vers 1140, en partage, la terre de Morges. Son fils Pierre Bérenger de Morges vint s'installer au *Gua*.

Raymond Bérenger, leur descendant, aurait été grand-maître de Malte en 1365. Je pense que c'est ce qui est à l'origine de leur blason qui représente une croix de Malte inclinée.

Des bornes, qui figurent dans un acte du 12 août 1682, délimitent les territoires des Bérenger du Gua d'avec ceux des seigneurs de Miribel : '*...du côté de bise sont les armes dudit seigneur du Gua et du côté du vent sont aussi gravées celles dudit seigneur de Miribel...*'.

Les positions de ces bornes m'ont été indiquées par Roger Santoni.

Je n'ai pas trouvé d'éléments se rapportant à la famille des Miribel. Le graphisme du blason ferait penser à un 'tronc écoté', que j'ai retrouvé sur diverses armoiries.

#### **Borne n° 401 de Sœur Agathe**

Les sculptures sont situées au pied de la falaise des 2 Sœurs, contre la paroi.

Elles représentent : - côté nord : le blason des Bérenger du Gua ;  
- côté sud : le blason du seigneur de Miribel.



**N° 401 – Sœur Agathe**

### **Borne n° 402 du Col de l'Arzelier**



**N° 402 – Col de l'Arzelier**

Elle est située à proximité du col et visible de la route.

Nous retrouvons les mêmes graphismes, à savoir :

- au nord : le blason des Bérenger du Gua ;
- au sud : le blason du seigneur de Miribel.

### **Borne n° 403 de Jonier**



**N° 403 – Jonier**

Située au sud-est du col de l'Arzelier, sur la crête de Jonier, elle porte :

- au nord et à l'est : les armoiries des Bérenger du Gua ;
- au sud : celles du seigneur de Miribel, fortement érodées.

### **Borne n° 404 de la Ferrière**

Elle est située au sud du col de l'Arzelier, sur la crête de la Ferrière, en bordure du pré du Playnet.

Sur la face est se trouve le blason des Bérenger du Gua.  
La face ouest ne laisse rien apparaître.

Il est fait mention, dans l'acte du 12 août 1692, de 2 bornes :  
'...l'une posée par ledit Seigneur du Gua et l'autre par ledit Seigneur de Miribel... '.

Je n'ai pas trouvé de trace de la 2<sup>ème</sup> borne.



**N° 404 – La Ferrière**

### **Borne n° 405 de Chapoteyre**



**N° 405 – Chapoteyre**

Elle se trouve au nord-ouest de Lanchâtre.

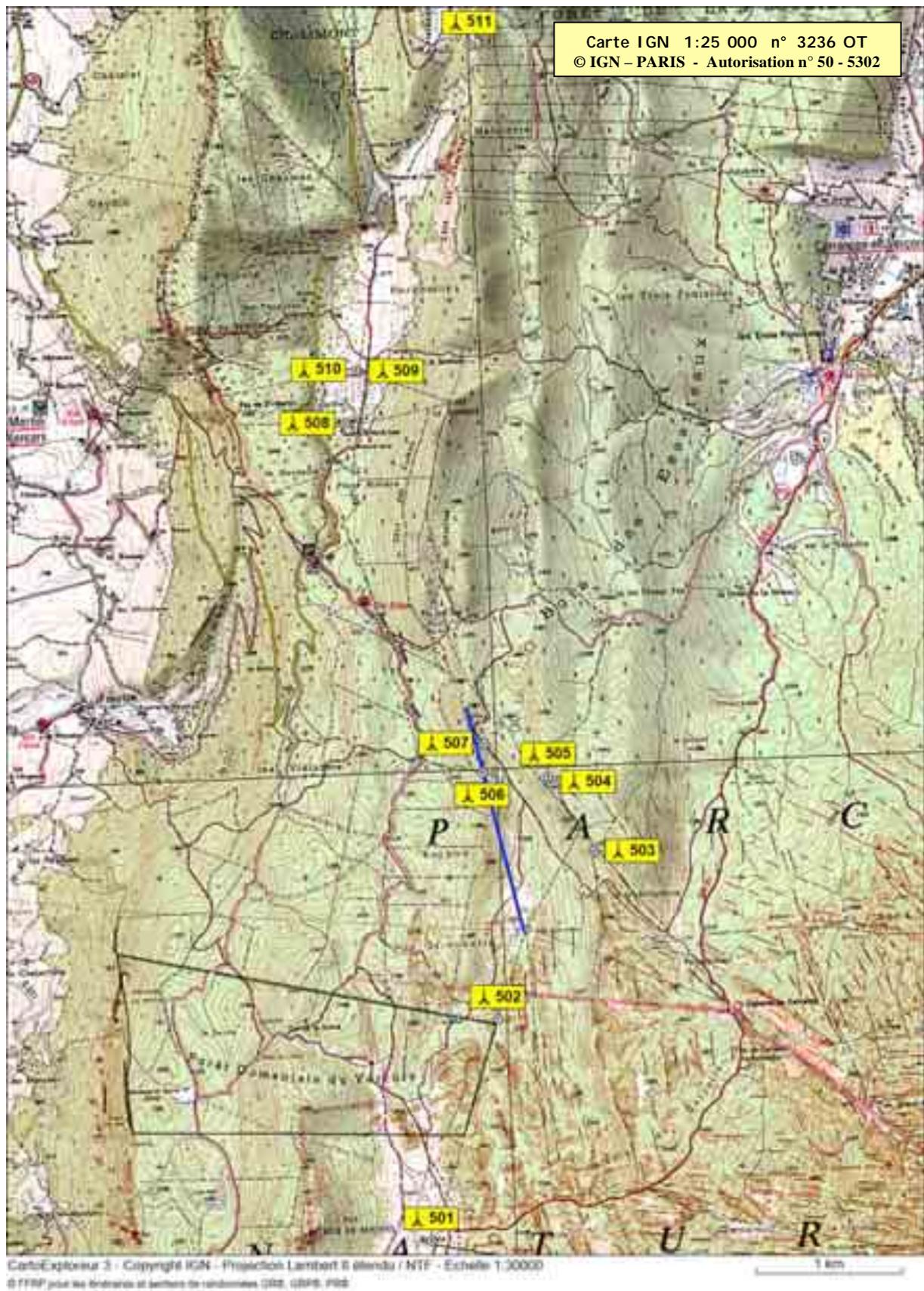
Cette borne a été mutilée, martelée.

Sur sa face nord, on ne peut distinguer aucun graphisme.  
Cependant, sur sa face sud, on reconnaît la forme du blason des Bérenger du Gua.

Or, il y a là, me semble-t-il, une incohérence.  
En effet, le blason des Bérenger aurait dû se trouver sur la face nord et non pas sur la face sud, car leur territoire se situait au nord de cette limite.

Le martelage n'est peut-être pas un acte de vandalisme, mais simplement un 'coup de gomme' pour effacer une erreur de marquage...

## 5 – L' EVECHE DE DIE



## **5 – L' EVECHE DE DIE**

Au Moyen Age, les évêques de Die étaient les seigneurs souverains du Vercors central ; les seigneurs de Sassenage détenaient le secteur des Quatre Montagnes ; ceux du Trièves possédaient la partie orientale des Hauts Plateaux.

Le Diois formait un comté dont la plus grande partie appartenait aux évêques de Die. Lassé de voir se battre entre eux les évêques de Die et de Valence, le pape Grégoire X décida, en 1275, de réunir les deux évêchés en un seul.

Les comtés du Diois et du Valentinois furent légués à la France en 1419. La partie du Valentinois située sur la rive gauche du Rhône fut annexée au Dauphiné en 1423 ; (la rive droite fut annexée au Languedoc en 1498). Le Diois fut annexé au Dauphiné en 1426.

L'abbé Fillet décrit les limites du territoire des évêques de façon assez précise, bien qu'il existe quelques zones d'ombre, les noms de lieux ayant pu changer au fil des siècles. Nous retrouvons la description dans un acte du 13 avril 1318, dans un du 3 septembre 1508 et dans un autre du 26 septembre 1605.

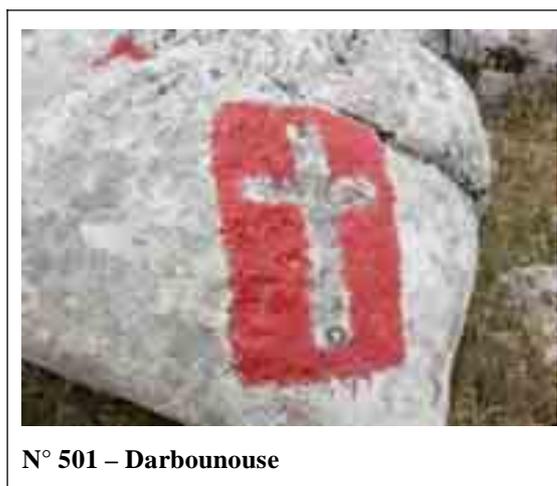
Le territoire occupait sensiblement ceux des communes actuelles de St Agnan, La Chapelle, St Martin, St Julien et Vassieux. La limite se retrouve en partie dans l'actuelle séparation des départements de la Drôme et de l'Isère. Sur les Hauts Plateaux, elle passe par les sources de Gerland, du Pichet, de Musille, de Tiolache, au puits de Darbounouse, à la source de la Coinchette. Ces lieux, tout en étant remarquables et inamovibles, permettaient aux deux partis d'accéder aux précieux points d'eau.

Les autres points de limite sont essentiellement marqués par des croix.

### **Borne n° 501 de Darbounouse**

Située au nord de la pelouse de Darbounouse, au-dessus de la bergerie, elle est placée sur une limite de forêt domaniale.

La gravure est mise en valeur par les agents de l'ONF.



### Borne n° 502 de Coinchette sud

Elle se trouve entre Darbounouse et la Coinchette.

Le rocher servant de support a été réutilisé pour le bornage de la forêt domaniale où l'on retrouve le numéro et le boulon scellé au plomb fondu.



N° 502 – Coinchette sud

### Borne n° 503 – 504 – 505 du Melur nor

Dans la description de la limite de 1318, l'abbé Fillet parle du *Melur nor*, après la fontaine de Coinchette.

S'agit-il du 'mollard nord', l'un des sommets situés au nord et au nord-est de la Coinchette ?



N° 503 – Melur nor 1

N° 504 – Melur nor 2

N° 505 – Melur nor 3

Le point 1 est un gros rocher surmonté d'un cairn (sous lequel il n'y a pas de signe apparent).

Le point 2 est un rocher avec une empreinte de croix bien marquée.

Le point 3 est un rocher gravé d'une croix très ancienne, située sous un cairn.

Ou bien s'agit-il du sommet coté 1461 situé à l'ouest de la baraque Guillet ?

Si l'on trace une droite depuis la fontaine de la Coinchette jusqu'à ce point 1461, on constate qu'elle passe par la borne n° 506 et par l'emplacement d'origine de la borne n° 507 !

Ce tracé est plus direct que l'actuelle limite départementale qui fait un crochet vers l'est...

Mais je n'ai rien trouvé de particulier au sommet du point 1461.

### **Borne n° 506 du Collet de la Coinchette**

Il semble que le véritable Collet de la Coinchette ne se trouve pas où l'indique l'IGN, mais plus au nord-ouest, reliant la piste de Coinchette à la piste de Roybon.  
Ce lieu est cité dans le descriptif de 1605.



**N° 506 – Collet de la Coinchette**



**Borne originelle (archives R. Santoni)**

La borne est gravée d'une croix et d'un signe pouvant faire penser à une fleur de lys, mais on ne retrouve pas ce graphisme sur d'autres bornes...

Lors de l'élargissement du chemin, elle fut brisée en plusieurs morceaux.  
Un rocher a été sculpté des mêmes dessins en 2002, à l'initiative d'André Emery.

### **Borne n° 507 de la Baraque Guillet**

Elle se trouve au bord du chemin, au sud de la Baraque Guillet et représente une fleur de lys.

Elle fut détruite lors de l'élargissement de la piste.

Un rocher, positionné un peu plus au sud, a été sculpté en 2004, à l'initiative d'André Emery.



**N° 507 – Baraque Guillet**



**Borne originelle (arch R. Santoni)**

### **Borne n° 508 du Pot du Loup**

La dispute pour les territoires a parfois nécessité l'arbitrage du roi lui-même.

C'est ce qui s'est passé pour les querelles entre seigneurs de Sassenage et évêques de Die.

Henri IV et Sully envoyèrent sur place des seigneurs commissaires pour arbitrer les points litigieux (dont certains ne sont toujours pas réglés aujourd'hui !).



Située au sud d'Herbouilly, cette borne est citée dans l'acte de 1605 : *'...les officiers reconnurent pour vraies limites du Villard avec le Vercors « la croix du pré d'Arboly au-dessus et près du bas Cros » de ce pré, une ligne allant droit successivement vers le levant jusqu'au plus haut rocher appelé de la Sambue, .../...Du couchant, la limite à partir de la Croix du pré d'Arboly est une ligne allant droit à une croix apposée et piquée contre le roc appelé d'Arboly du côté de bize, ...'*

Sur la face nord sont gravées les armoiries du seigneur de Sassenage : un écusson portant un griffon surmonté d'une couronne.

Sur la face sud devraient se trouver celles de l'évêque de Die (le lion rampant surmonté de la crosse et du chapeau que nous avons vu au chapitre 2). Or, il ne figure que le lion ; l'évêque aurait-il refusé de signer car en désaccord avec la position de la limite ?...

Sur la face est, le nombre 31 est gravé ; il s'agit du numéro de parcellaire. Il est surmonté d'un signe cabalistique dont la signification est inconnue.

Sur le sommet de la borne se trouve gravée la 'croix du pré d'Arboly'.

### **Bornes n° 509 et 510 d'Herbouilly**

Situées 'au bas creux ' d'Herbouilly, elles sont gravées d'un D d'un côté et d'un I de l'autre, marquant la limite des départements de la Drôme et de l'Isère. Elles ont été mises en place après que l'Assemblée constituante eut créé les départements en 1790.



N° 509 – Herbouilly 1



N° 510 – Herbouilly 2

### Borne n° 511 de Château Julien

J'ai découvert cette borne le 4 décembre 2004, alors que je suivais les crêtes entre la Sambue et Château Julien, parcourant la limite décrite dans l'acte de 1318: '*...et au milieu du pré de Lassambuya (le pas de la Sambue), en suivant les crêtes de Castro Julia, ...*'.

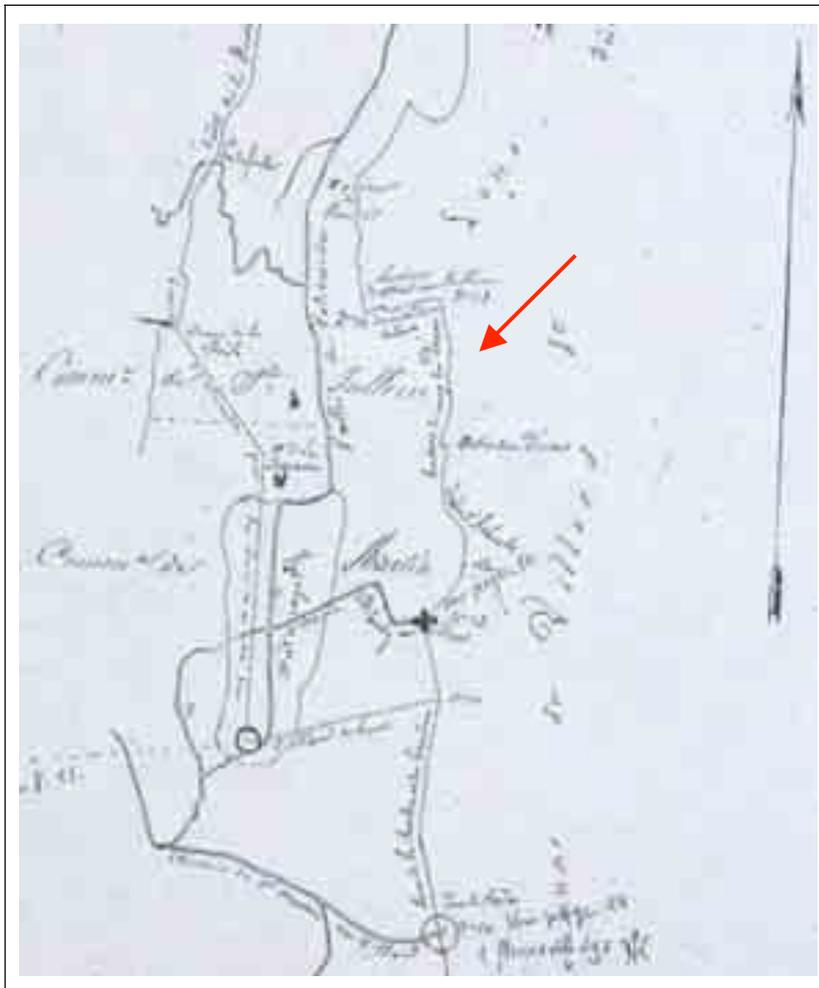
Elle se trouve à proximité d'une clairière, au sud-est des Rochers d'Herbouilly.

La mousse, qui recouvrait le rocher, masquait la croix orientée au sud-ouest.

Les autres faces sont très abîmées et ne laissent apparaître aucune gravure.



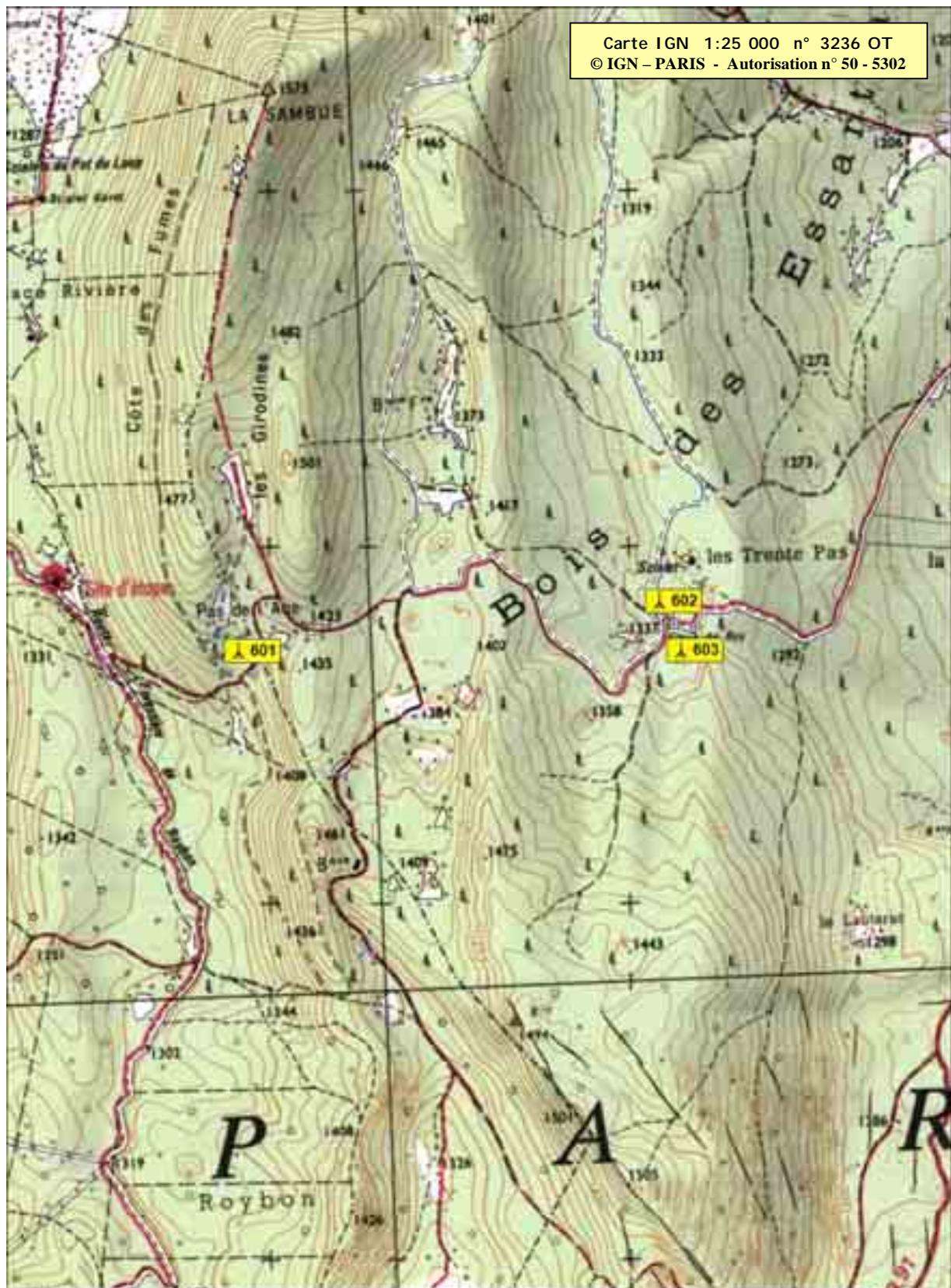
N° 509 – Château Julien



Ce pourrait bien être la borne n° 13 figurant sur un croquis de 1834 du procès verbal de la délimitation de la Forêt Domaniale du Vercors, que m'a transmis Dominique Bertrand, et qui lui avait été communiqué par Robert Lombard, de Lans.

D'autres bornes existent sans doute : près de l'ancienne église de Valchevrières (qui se trouvait au nord de la Combe des Eglises), près de l'ancien pont de Valchevrières (qui était en aval du pont actuel), à Courouse, aux Grands Goulets, ... Elles restent à découvrir...

## 6 – HUMBERT II



CarteExploreur 2 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000  
© IGN pour les données et services de cartographie (IGN, IGN, IGN)

## **6 – HUMBERT II**

La dynastie des dauphins fut fondée par Guigues le Vieux (1030-1070) qui construisit le château d'Albon. Ses successeurs portèrent le titre de comte d'Albon et, dès 1133, le surnom de 'dauphin'. Plusieurs thèses s'opposent quant à l'origine de ce choix.

En voici une :

Le dauphin, bien que mammifère, était considéré comme le roi des poissons ; le poisson était le signe de reconnaissance des premiers chrétiens. Les seigneurs de retour de croisade, ayant rencontré en Méditerranée ces animaux, auraient eu l'idée de le prendre pour emblème...

Le 30 mars 1349, Humbert II, le dernier dauphin du Viennois, vendit la province du Dauphiné à la France. Philippe VI de Valois, le roi d'alors, fit mettre en place des bornes le long de la frontière qui séparait ce territoire du comté de Provence. Dès lors, le fils aîné du roi prit le titre de dauphin.

Les bornes marquées de grosses fleurs de lys, sur le chemin reliant Roybon à Corrençon, pourraient être liées à cet événement puisque le lys est l'emblème de la royauté.

### **Borne n° 601 du Pas de l'Ane**



N° 601 – Pas de l'Ane

Le dessin d'origine représente une croix latine entre deux fleurs de lys.  
La croix est gravée du côté des terres de l'évêché de Die (au sud-ouest).

Ce point se trouve également sur la limite que nous avons vue au chapitre 5, qui est aussi la séparation entre la Drôme et l'Isère.

Le boulon n° 6, scellé au plomb fondu, fait partie de la délimitation de la forêt domaniale.

### Bornes n° 602 de Fleur du Roy 1



N°602 – Fleur du Roy 1

Une grosse fleur de lys (identique à celle du Pas de l'Ane) est gravée sur la face est du rocher.

Sur la face sud est gravée une autre fleur de lys plus sobre (dont le graphisme ressemble à celui de la borne n° 507 de la Baraque Guillet), dont l'origine n'est pas claire, ainsi qu'une croix.

Ce rocher est-il bien orienté ? Est-il à sa place d'origine ?

Sa position serait plus logique à l'est, à proximité ou en face de la borne suivante...

### Bornes n° 603 de Fleur du Roy 2

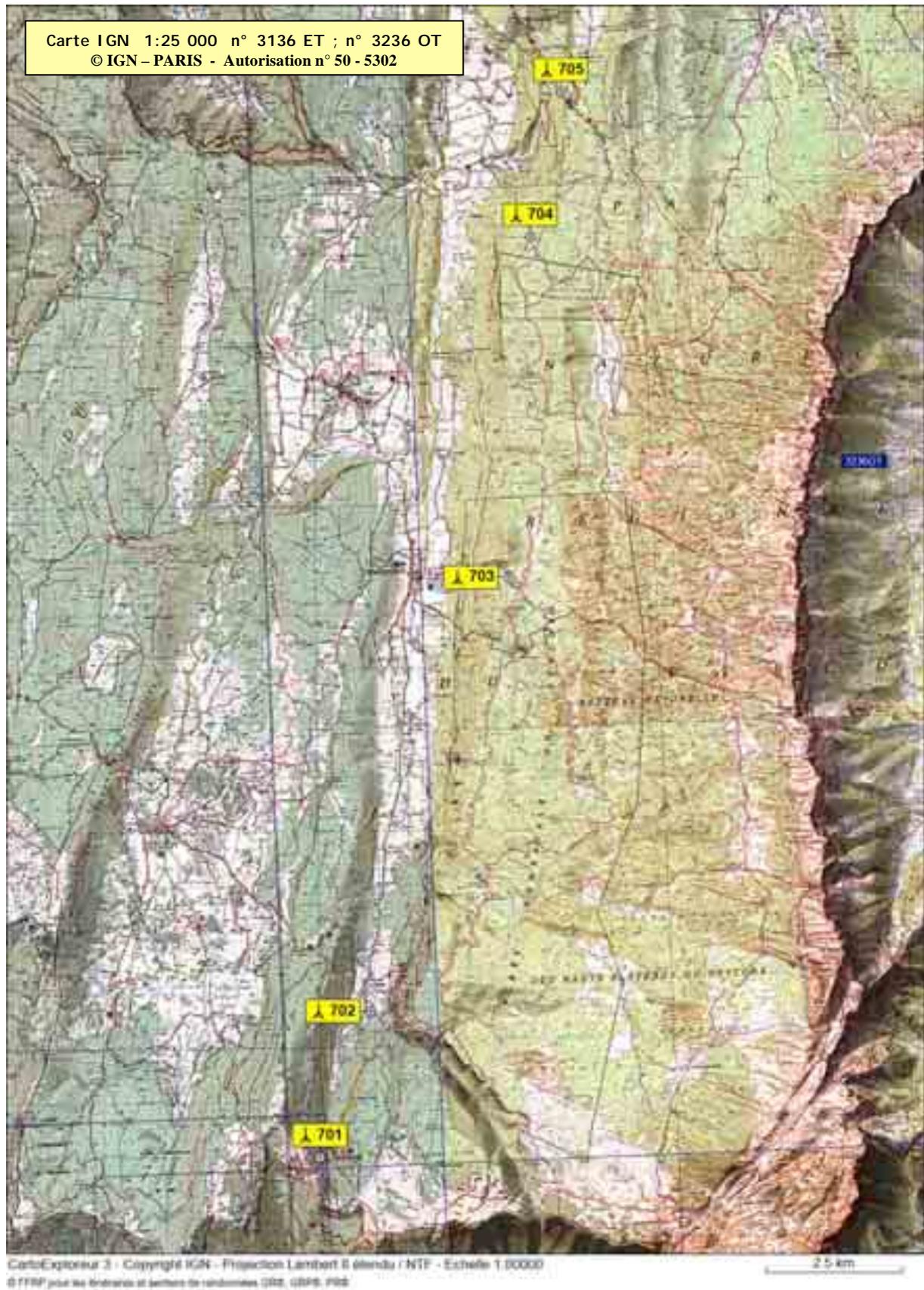
Elle est placée au-dessus du virage du chemin descendant sur Corrençon, à l'est de la précédente. Un rocher est marqué d'une croix, un autre d'une fleur de lys dont le graphisme est identique aux précédentes.

Pourquoi deux bornes si proches l'une de l'autre ?



N° 603 – Fleur du Roy 2

## 7 – LA FORET ROYALE



## **7 – LA FORET ROYALE**

Sur la bordure occidentale des Hauts Plateaux, nous retrouvons cinq bornes ayant le même graphisme : une croix latine avec une fleur de lys.

J'ai longtemps cru, comme beaucoup de personnes interrogées, qu'il s'agissait de la séparation entre les territoires de l'évêque de Die et ceux du seigneur de Sassenage.

Lors de la bataille de 1410, que nous avons vue au chapitre 1, les Sassenage auraient pu repousser les frontières de l'évêque plus à l'ouest et plus au sud ?...

Mais cette hypothèse est peu vraisemblable, car en 1605 la frontière passe au milieu des Hauts Plateaux.

Nous trouvons la trace de ces bornes dans le procès verbal de délimitation de la forêt domaniale du Vercors datant de 1834, où elles sont citées. Sur les croquis, figurent les limites séparant la forêt royale des bois communaux ou particuliers. Elles passent par les sommets des mamelons qui bordent l'ouest des Hauts Plateaux.

Il est fait état de la forêt royale dans un acte du 3 septembre 1508, donc bien avant la grande Ordonnance sur les Eaux et Forêts de Colbert de 1669, premier code forestier français.

Elle se situe sur les territoires appartenant à l'évêque de Die.

Le comté de Valentinois et de Diois fut rattaché définitivement au royaume de France en 1446. Dès lors, le roi pouvait décréter tel ou tel territoire comme forêt royale...

Ces bornes pourraient donc bien être à la frontière des forêts royale et ecclésiastique...

### **Borne n° 701 du Col de Rousset**

Elle se trouve au bord de l'ancien chemin passant par le col naturel et qui reliait autrefois Die et la vallée de la Drôme au Vercors central.

La fleur de lys est positionnée à l'ouest, du côté du But de Nève, qui appartenait à la forêt royale.



N° 701 – Col de Rousset

### **Borne n° 702 de Saint Alexis**

Elle est située en dessous de la chapelle St Alexis et un peu au-dessus du chemin allant à la Combe Male.

Le chemin qui menait autrefois à l'ancien village de Rousset passait sans doute à proximité de cette borne.

Sur le rocher est gravée une deuxième croix, au-dessus des deux symboles principaux. Est-ce pour corriger une erreur de marquage ? En effet, d'après les croquis de 1834, les gravures devraient être inversées car la forêt royale se situait au sud (à droite sur la photo).



N° 702 – Saint Alexis

### **Borne n° 703 du Grand Creux**

Elle est placée sur un gros rocher, près du chemin montant à Tiolache depuis St Agnan.

La fleur de lys est placée à l'est, côté Hauts Plateaux.

En effet, d'après les croquis de 1834, la forêt royale allait jusqu'à la limite passant par les sources des Hauts Plateaux, que nous avons vue au chapitre 5.



**N° 703 – Grand Creux**

### **Borne n° 704 de la Sarna**



**N° 704 – Sarna**

Elle est positionnée au bord du chemin allant de Tourtre à Darbounouse par le col de la Sarna.

La fleur de lys est placée au nord-est, côté Hauts Plateaux.

Le boulon n° 22, scellé au plomb fondu, délimite la forêt domaniale.

Quant aux initiales J B, elles restent mystérieuses...

### **Borne n° 705 de la Gardette**

Elle est située au bord du chemin reliant St Martin à Herbouilly et à Villard.

Il y a, là aussi, une incohérence dans le marquage, car la forêt royale se situait à l'est (à droite sur la photo).

Nous retrouvons la limite de forêt domaniale avec le boulon n° 26 scellé au plomb fondu.



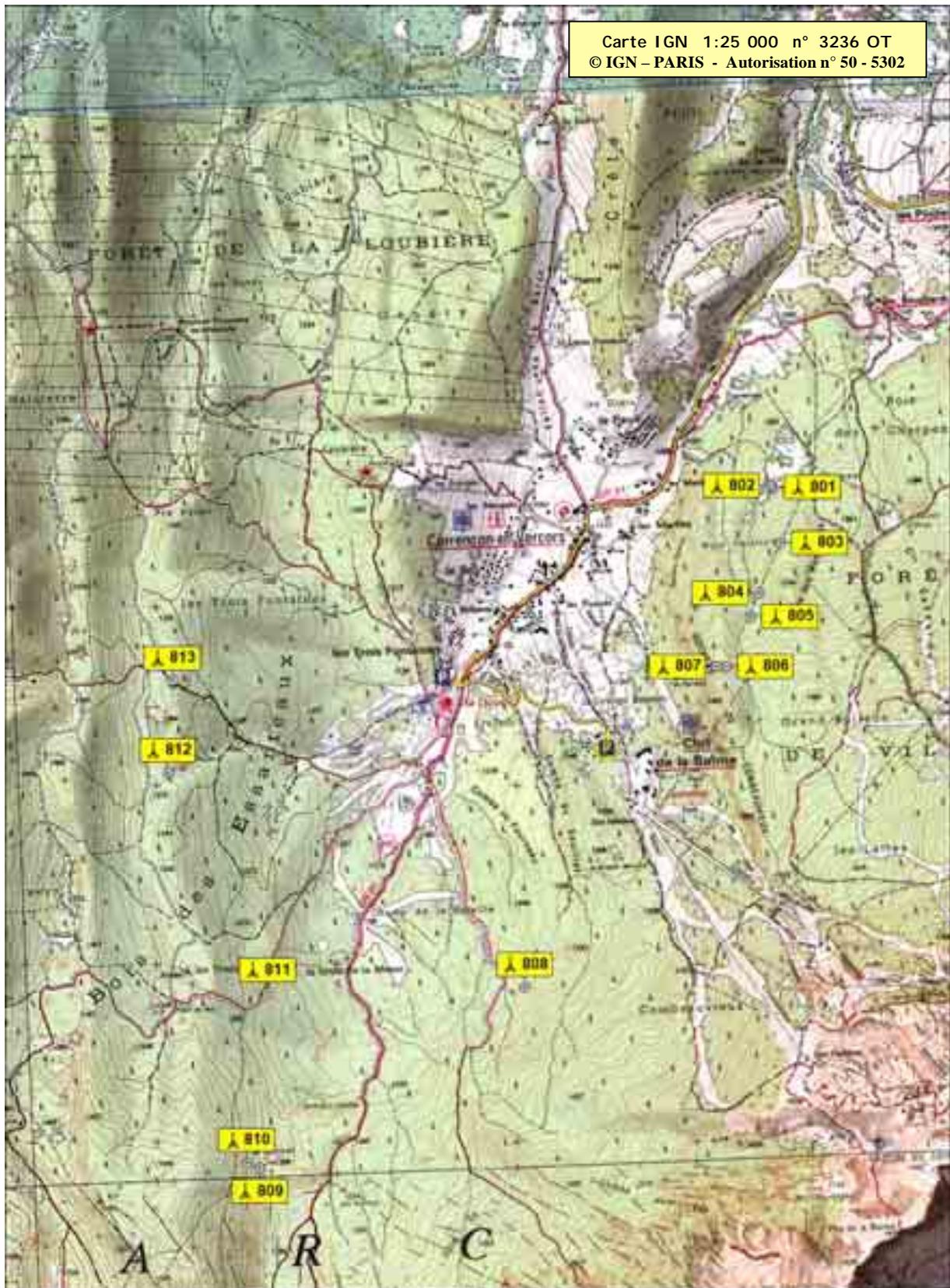
**N° 705 – Gardette**



A proximité de la borne, se trouve un anneau scellé dans le rocher. Il servait autrefois à soutenir un mât.

Dans les temps anciens où le téléphone portable n'existait pas, les gens d'Herbouilly communiquaient avec ceux de St Martin à l'aide de drapeaux qu'ils accrochaient au mât.

## 8 – CORRENCON



Carte Explorer 2 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000  
© IGN pour les données et services de randonnée (OS, GPS, POC)

500 m

## **8 – CORRENCON**

Nous trouvons, dans le secteur de Corrençon, différents rochers sur lesquels sont gravées des croix. Elles n'ont pas toutes la même origine.

Le 19 octobre 1484, le seigneur de Sassenage afferma ses forêts de Corrençon à cinq habitants du pays. Le 15 octobre 1496, il leur en abandonna la propriété en commun, moyennant une rente annuelle de vingt florins. Après maintes péripéties, un jugement du 10 avril 1843 en ordonna le partage en 52 lots égaux, à répartir en 75 foyers ou groupes d'habitants de Corrençon. Pour permettre à chacun de récupérer son bois coupé, les parcelles consistaient en des bandes de terrain relativement étroites partant des crêtes de la montagne.

Nous retrouvons sur les lignes des crêtes, et parfois même dans les pentes, des rochers marqués de croix matérialisant les limites des forêts particulières.

Des croix plus intéressantes sur le plan 'historique' concernent le périmètre intérieur de la Forêt de Corrençon. Robert Chagny, historien et originaire de Corrençon, a reconstitué à partir d'anciennes cartes ce territoire. Dominique Bertrand m'a indiqué la position de certaines des croix qui déterminent la limite.

Cette limite, qui existe déjà en 1701, est citée dans un document de 1757 qui décrit les différentes croix marquées sur les rochers.

### **Borne n° 801 et 802 de Vordaignes**

Elles se trouvent de part et d'autre d'un ancien chemin qui passe au sud de la grande clairière de Vordaignes.



N° 801 – Vordaignes 1

N° 802 – Vordaignes 2

### **Borne n° 803 et 804 de Bois Gaillard**



N° 803 – Bois Gaillard 1

N° 804 – Bois Gaillard 2

Elles sont situées sur une limite forestière. La borne 803 porte une vieille peinture, ce qui montre qu'elle est connue. La croix figurant sur la borne 804 ne portait aucune trace de peinture.

### Borne n° 805 de Bois Gaillard



N° 805 – Bois Gaillard 3

Elle est gravée sur un gros rocher positionné au bord du chemin des Lattes.

Ce rocher porte également le numéro de parcelle 25.

### Borne n° 806 et 807 de Combeauvieux

Elles se trouvent sur une limite forestière. La borne 807 est gravée sur un très gros rocher.



N° 806 – Combeauvieux 1



N° 807 – Combeauvieux 2

### Borne n° 808 de Pré Sarret



N° 801 – Pré Sarret

Elle est située à proximité de la clairière de Pré Sarret, près d'un chemin menant à la Combe de Souillet.

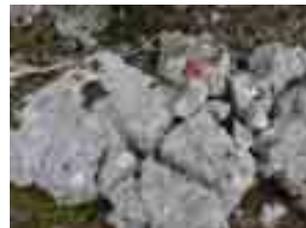
Elle est nommée 'Croix de la Réserve' sur un vieux plan de 1839.

Il s'agissait d'une réserve forestière.

### Borne n° 809 et 810 de Lautaret

Elles sont situées sur les hauteurs qui dominent la clairière de Lautaret, au sud-ouest.

Sur le plan de 1839, on cite le 'Mollard Lautaret' ; la borne 809 est située sur un petit mamelon...



N° 809 – Lautaret 1



N° 810 – Lautaret 2

Mais je ne suis pas certain de cette hypothèse.

Le 'Mollard Lautaret' cité sur le plan de 1839 pourrait être le mamelon situé au nord-est de la clairière du Lautaret...

### **Borne n° 811 de la Croix de la Messe**

La croix est gravée sur un rocher qui se trouve au bord du chemin reliant Roybon à Corrençon par le pas de l'Ane. La borne originelle, datant de 1759, a été enterrée lors de l'élargissement du chemin. Un autre rocher a été gravé à l'initiative d'André Emery.

D'après le plan de 1839, le lieu dit 'Croix de la Messe' se situe au lieu appelé aujourd'hui 'Fleur du Roy', et plus précisément où se trouve la borne n° 603 (Fleur du Roy 2), dans le tournant du chemin.

IGN et le Parc positionnent la Croix de la Messe près du Champ de la Bataille !

D'où vient ce nom ? Peut-être de la période de la Révolution, où les messes étaient célébrées dans la clandestinité...



**N°811 – Croix de la Messe**



**Borne originelle (archives R. Santoni)**

### **Borne n° 812 des Essarteaux**



**N° 812 – Essarteaux**

La croix est sculptée sur un très gros rocher situé au bord du chemin descendant sur le golf de Corrençon.

### **Borne n° 813 de Côte Rache**

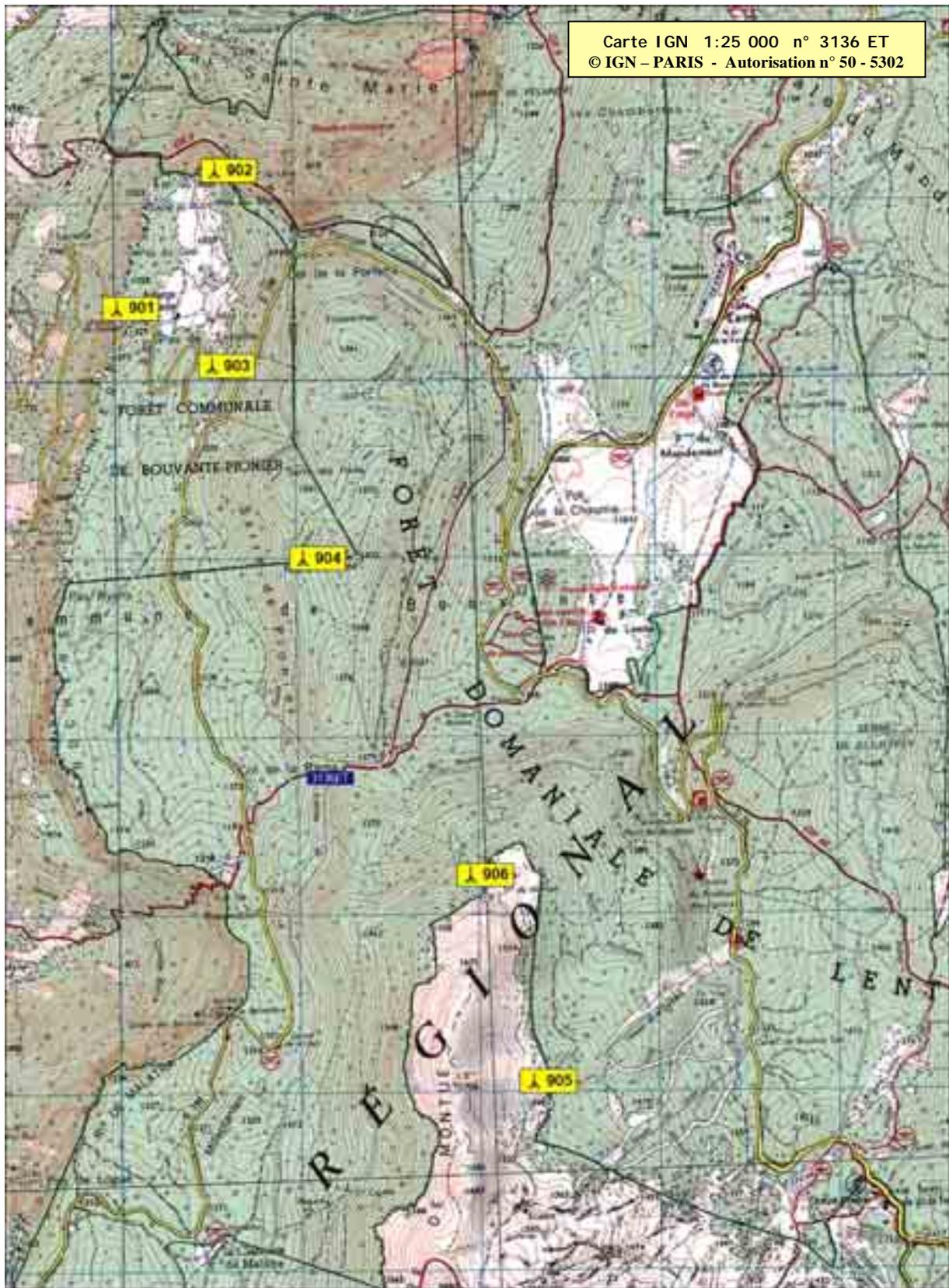
Elle est située au bord de l'antique chemin reliant St Martin à Corrençon par le pas de la Sambue.



**N° 813 – Côte Rache**

D'autres croix, qui jalonnaient ce périmètre, ont aujourd'hui disparu, victimes de l'élargissement des chemins (Pré Pansu, ...).

## 9 – LA REVOLUTION



## 9 – LA REVOLUTION

Nous retrouvons la chartreuse du Val Ste Marie de Bouvante...

Après la révolution de 1789, les biens ecclésiastiques furent nationalisés ou vendus. Ainsi, de décembre 1790 au 12 mars 1791, les biens et domaines de la chartreuse furent mis aux enchères, sauf Lente, Montué et Pionier que l'Etat se réserva. (Pour renflouer les caisses vidées par les guerres napoléoniennes, Lente et Montué furent revendus aux enchères en 1810 et Pionier en 1813).

Nous retrouvons des traces de cette époque sur des rochers qui portent le symbole N X B. Le N signifie 'Nation' et le B signifie 'Bouvante', ces marques se trouvant donc sur la limite entre les deux entités. J'ai trouvé les quatre premières grâce à des croquis que m'a communiqués Roger Santoni. La cinquième m'a été indiquée par Jean-Claude Michel, de La Chapelle, avec qui je partage des informations sur ce sujet.

### Borne n° 901 du Pas de l'Echelle

Elle se trouve au bord de l'ancien chemin qui reliait autrefois Bouvante au col de la Portette et au col de la Rama. Elle est gravée contre la paroi, à la sortie de la brèche qui semble avoir été taillée pour faire passer le chemin.

Au-dessus du symbole N X B, est marquée l'inscription N 022. Il s'agit sans doute du numéro de la borne ?...



N° 901 – Pas de l'Echelle

### Borne n° 902 du Pas du Merle



N° 902 – Pas du Merle

Elle est placée sur le chemin qui relie Bouvante au col de la Portette via le chemin de Manamillé (GR 9).

Elle est cassée et en très mauvais état. Nous retrouvons le B, mais le N n'est plus apparent. Nous voyons apparaître le nombre 20... ?

Le rocher a été utilisé pour un autre bornage, car nous distinguons, à l'envers, 70 BIS, avec un boulon scellé.

### Borne n° 903 de Pionier

Le rocher se trouve à l'est de l'auberge de Pionier.  
Je l'ai retrouvé sous les feuilles.

Dans ces lieux se trouvait autrefois une grange appartenant aux chartreux.

Le N de 'Nation' est ici gravé à l'envers.  
On distingue le nombre 21...



N°903 – Pionier

### Borne n° 904 de la Roche Plombée



N° 904 – Roche Plombée

La Roche Plombée est un sommet situé au sud du col de la Portette.

Au premier abord, j'ai été déçu car n'apparaissait que le 68 avec un boulon scellé au plomb.

La lettre B marquée en rouge m'a fait penser aux bornes précédentes. J'ai alors dégagé le sommet du rocher qui était recouvert de terre et de feuilles.

Ainsi sont apparus le X au centre duquel se trouve un vieux boulon scellé au plomb, ainsi que le N gravé à l'envers. Le nombre 19 apparaît également...

### Borne n° 905 de Montué Est

Elle se trouve à l'est du sommet de Montué, près du chemin qui mène à l'ancienne bergerie.

Le bloc sur lequel sont gravés les signes N X B est inséré dans le mur de pierres qui faisait autrefois le tour du sommet de Montué. Il en reste encore plusieurs centaines de mètres.

Ce mur est positionné à la lisière de la forêt, aujourd'hui Forêt Domaniale de Lente. Est-ce qu'il date de 1791, ou bien est-il antérieur ?

Sa fonction était sans doute d'empêcher les troupeaux de pénétrer dans la forêt.



N° 905 – Montué Est

### Borne n° 906 de Montué Nord



N° 906 – Montué Nord

Elle est gravée sur un rocher, au sud-ouest de la source de Montué et se trouve aujourd'hui sur la limite de la forêt domaniale.

Elle est citée dans le Traité de la Chartreuse de Bouvante datant de 1792 où est décrite une procédure de délimitation du 23 septembre 1666, elle-même reprenant un jugement du 8 septembre 1593 concernant les droits de bûcherage : *'...étant montés dans les prairies de Montuè sur une roche étant dans ladite prairie un peu relevée, joignant le Dray de la corde, il fut marqué une croix, et pour la démonstration de ladite limite .../...il fut convenu qu'il seroit marqué trois divers rochers dans le*

*bois, sur lesquels rochers seroit marqué, savoir : sur l'un, la lettre A ; sur l'autre la lettre B ; et sur l'autre la lettre C...'*

Le 'Dray de la corde' vient du fait que, pour définir la limite, il fut tiré une corde depuis le col de la Rama jusqu'au cul de Montué.

J'ai longtemps recherché les trois rochers marqués A, B, C, mais sans succès. Un jour, peut-être, à force de persévérance...

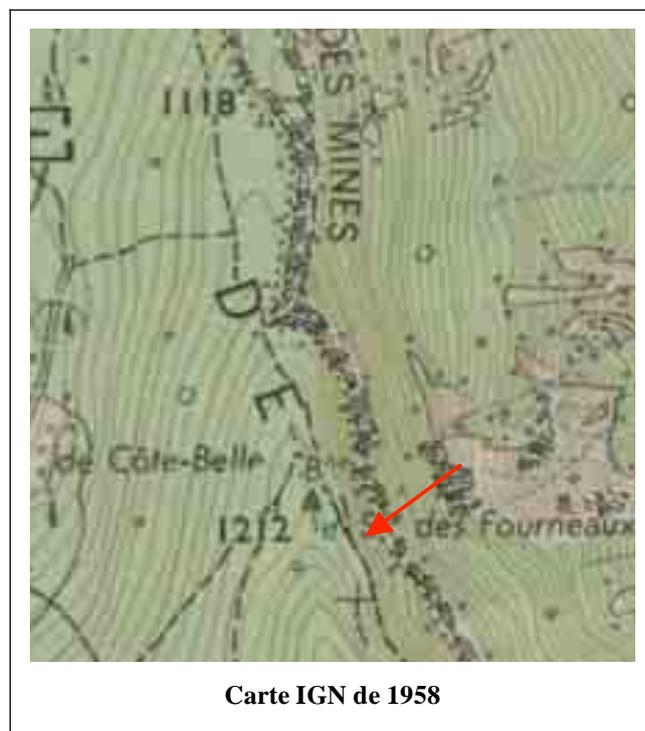
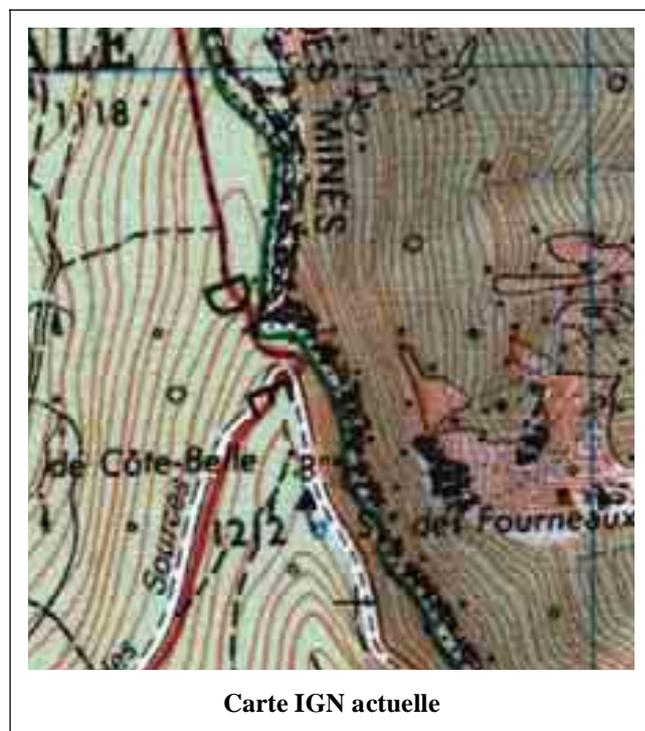
## 10 - CONCLUSIONS

Au printemps 2005, je suis retourné à de nombreuses reprises à la montagne de l'Arp, avec Elisabeth, ma compagne, à la recherche du rocher et de la borne que j'avais vus 30 ans plus tôt, mais en vain. Une nouvelle piste a été tracée : la route forestière des Sources.

A l'aide de l'ancienne carte 'd'état major' que j'avais conservée, j'ai pu visualiser la position de l'ancien chemin et ainsi me remémorer la topographie des lieux. Le chemin descendant sur Ste Eulalie part aujourd'hui dans le virage de la route forestière ; il partait autrefois un peu avant la source des Fourneaux.

Si je n'arrive toujours pas à localiser la borne, je situe tout à fait la position du rocher sculpté du dauphin et de la fleur de lys. Il était placé à hauteur de la source des Fourneaux, à main droite en descendant sur Ste Eulalie. Il doit maintenant se trouver dans le ravin de la combe d'Echevis, ou bien enterré sous la route par le bulldozer. Quel gâchis !...

Le dauphin laisse supposer qu'il devait être positionné sur la limite du territoire de la Chartreuse du Val Ste Marie.



\*  
\* \*

J'espère que ce rapport pourra servir à éviter que d'autres bornes ne deviennent des '*victimes de l'ignorance*', comme le dirait Roger Santoni.

J'ai repéré au GPS un grand nombre de bornes, dont les principales sont décrites dans ce rapport. Cependant, il en reste encore à découvrir et de nombreuses pistes existent pour continuer les recherches...

\*  
\* \*

L'accompagnateur en montagne pourra, au cours d'une randonnée, faire un petit détour pour montrer telle ou telle borne. Ce peut être l'occasion de faire un exposé sur l'aspect historique des lieux...

On pourrait aussi imaginer une course d'orientation ayant comme balise telle ou telle borne...

Ou encore utiliser ces bornes pour un entraînement à la pratique du GPS...

Au cours de mon stage en situation, j'ai pu proposer deux randonnées à la journée, entièrement consacrées aux bornes :

*'Les bornes des Chartreux'* qui permet de voir 5 bornes et dont voici l'itinéraire :

Col de la Machine, Carrefour des Meyniers, Chemin du Bât de la Graille, Serre des Bornes, La Sacha, Col de Carri, Draille des Moutons, Croix du Bournillon, Pelouse des Fourneaux, Lente, Carrefour des Charbonnières, Col de la Machine.

Distance : 16,5 km

Dénivelé : 700 m

*'Les bornes du Roy'* qui permet de voir 10 bornes et dont voici l'itinéraire :

Parking de Roybon, Gardette, Herbouilly, Pas de la Sambue, Fleur du Roy, Champ de la Bataille, Carrette, Collet de la Coinchette, Pas de l'Ane, Parking de Roybon.

Distance : 18 km

Dénivelé : 680 m

\*

\* \*

Une petite suggestion à l'attention du Parc : pourquoi ne pas établir une base documentaire accessible à tous ceux qui sont concernés ou intéressés par les bornes.

L'ONF et les communes pourraient la consulter avant le tracé de nouvelles pistes, ce qui permettrait de préserver ce patrimoine.

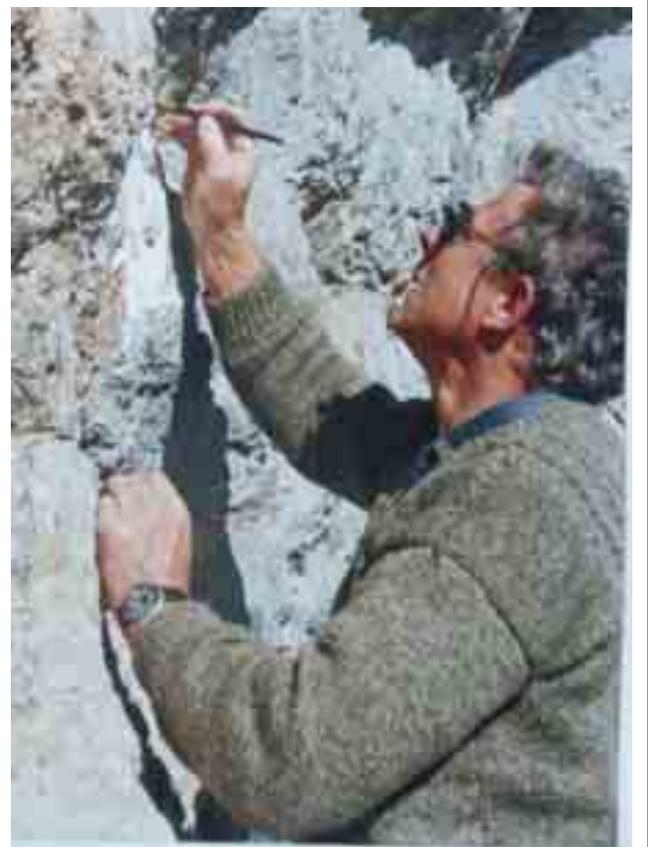
Les gens passionnés par ce sujet pourraient apporter leur pierre (ou plutôt leur borne !) à l'édifice et ainsi enrichir le travail entrepris par Roger Santoni et ses amis...

Je remercie l'IGN pour m'avoir donné l'autorisation d'utiliser des extraits de cartes.

Merci à Elisabeth pour son soutien.

Je remercie tous les anonymes que j'ai croisés et que j'ai questionnés au cours de mes recherches sur le terrain (agents de l'ONF, forestiers, chasseurs, ...) ou au téléphone. Quelques petits indices m'ont parfois permis d'avancer.

Je remercie vivement toutes les personnes que j'ai citées dans ce rapport pour l'aide précieuse qu'elles m'ont apportée.



**Roger Santoni mettant en valeur les sculptures de Sœur Agathe (archives R Santoni)**

## APPUI BIBLIOGRAPHIQUES

- Essai historique sur le Vercors  
*Abbé Louis Fillet* - *Ed. Manufacture*
- Histoire religieuse du canton de La Chapelle en Vercors  
*Abbé Louis Fillet* - *Ed. Lorisse*
- La Chartreuse du Val Sainte Marie  
*Abbé Jean Morin* - *Ed. Peuple Libre*
- St Jean au fil des siècles  
*Abbé Jean Morin* - *Ed. PNRV*
- Léoncel, une abbaye cistercienne en Vercors  
*Association d'auteurs* - *Ed. PNRV*
- Vercors, terre monastique et canoniale  
*CPIE* - *Ed. PNRV*
- Lettres historiques sur le Royans  
*Abbé A. Vincent* - *Ed. Chenevier et Chavet*
- Le temps des seigneurs  
*Jean-Noël Couriol* - *Ed. Histoire et Patrimoine Drômois*
- Les noms de lieux du Vercors  
*René Truc* - *Ed. PNRV*
- Noms de lieux du Dauphiné  
*Jean-Claude Bouvier* - *Ed. Bonneton*
- Armorial de Dauphiné  
*G. de Rivoire de La Batie* - *Ed. Laffitte*
- Dictionnaire topographique, toponymique et historique de la Drôme  
*J. Brun-Durand* - *Ed. Chantemerle*
- Les Cahiers de Léoncel
- Les Cahiers du Peuil
- Traité sur la Chartreuse de Bouvante
- Archives personnelles de Roger Santoni

## POSITIONNEMENT G.P.S.

<b>1 - GENERALITES</b>		X GPS		Y GPS		Z GPS		Z IGN	
101	Roue Solaire	0697	770	4987	250	1395	m	1212	m
102	Menhirs 3 Fontaines	0698	070	4989	350	1248	m	1237	m
103	Champ de la Bataille	0697	860	4987	540	1204	m	1199	m
104	45ème Parallèle	0697	650	4985	960	1268	m	1268	m
<b>2 - CHARTREUSE DE BOUVANTE</b>									
		X GPS		Y GPS		Z GPS		Z IGN	
201	Serre des Boynes	0686	660	4981	950	1166	m	1172	m
202	La Sacha Nord	0686	600	4981	470	1201	m	1193	m
203	La Sacha Sommet	0686	560	4980	090	1365	m	1329	m
204	Maupas	0686	890	4982	110	1107	m	1126	m
205	Carrefour des Meyniers	0684	730	4981	900	1076	m	1067	m
206	Serre des Fonts	0684	810	4982	810	1167	m	1139	m
207	Col de la Machine	0683	990	4982	960	1012	m	1014	m
<b>3 - ABBAYE DE LEONCEL</b>									
		X GPS		Y GPS		Z GPS		Z IGN	
301	Gampaloux - La Charge 1	0676	560	4977	590	917	m	926	m
302	Gampaloux - La Charge 2	0676	500	4977	500	926	m	930	m
303	Gampaloux - Le Lion 12	0675	520	4976	520	1142	m	1131	m
<b>4 - BERENGER DU GUA</b>									
		X GPS		Y GPS		Z GPS		Z IGN	
401	Sœur Agathe	0703	160	4986	130	1828	m	1805	m
402	Col de l'Arzelier	0704	590	4985	220	1153	m	1160	m
403	Jonier	0705	250	4984	560	1448	m	1457	m
404	La Ferrière	0704	980	4984	100	1480	m	1478	m
405	Chapoteyre	0705	660	4984	200	1047	m	965	m
<b>5 - EVECHE DE DIE</b>									
		X GPS		Y GPS		Z GPS		Z IGN	
501	Darbounouse	0695	520	4982	690	1322	m	1318	m
502	Coinchette Sud	0695	990	4984	220	1317	m	1350	m
503	Melur nor 1	0696	660	4985	380	1505	m	1494	m
504	Melur nor 2	0696	360	4985	860	1496	m	1481	m
505	Melur nor 3	0696	350	4985	900	1497	m	1486	m
506	Collet de la Coinchette	0695	900	4985	930	1385	m	1407	m
507	Baraque Guillet	0695	910	4986	130	1364	m	1408	m
508	Pot du Loup	0694	980	4988	350	1265	m	1286	m
509	Herbouilly 1	0695	070	4988	710	1283	m	1277	m
510	Herbouilly 2	0695	060	4988	720	1283	m	1278	m
511	Château Julien	0695	860	4990	970	1542	m	1519	m

<b>6 - HUMBERT II</b>		X GPS	Y GPS	Z GPS	Z IGN
601	Pas de l'Ane	0695 630	4986 850	1395 m	1413 m
602	Fleur du Roy 1	0696 800	4986 980	1351 m	1344 m
603	Fleur du Roy 2	0696 860	4986 970	1354 m	1338 m
<b>7 - FORET ROYALE</b>					
		X GPS	Y GPS	Z GPS	Z IGN
701	Col de Rousset	0690 000	4967 980	1336 m	1302 m
702	Saint Alexis	0690 950	4970 670	990 m	982 m
703	Grand Creux	0693 560	4978 640	1335 m	1330 m
704	La Sarna	0694 010	4984 930	1207 m	1220 m
705	La Gardette	0694 590	4987 600	1275 m	1302 m
<b>8 - CORRENCON</b>					
		X GPS	Y GPS	Z GPS	Z IGN
801	Vordaignes 1	0700 120	4989 830	1243 m	1195 m
802	Vordaignes 2	0700 110	4989 840	1239 m	1196 m
803	Bois Gaillard 1	0700 160	4989 520	1319 m	1249 m
804	Bois Gaillard 2	0700 040	4989 240	1331 m	1315 m
805	Bois Gaillard 3	0699 990	4989 110	1333 m	1339 m
806	Combeauvieux 1	0699 850	4988 830	1379 m	1362 m
807	Combeauvieux 2	0699 800	4988 830	1410 m	1411 m
808	Pré Sarret	0698 720	4987 050	1182 m	1261 m
809	Lautaret 1	0697 240	4986 050	1322 m	1311 m
810	Lautaret 2	0697 170	4986 080	1341 m	1317 m
811	Croix de la Messe	0697 290	4987 030	1291 m	1304 m
812	Essarteaux	0696 750	4988 270	1326 m	1306 m
813	Côte Rache	0696 780	4988 780	1314 m	1391 m
<b>9 - REVOLUTION</b>					
		X GPS	Y GPS	Z GPS	Z IGN
901	Pas de l'Echelle	0680 100	4980 280	1035 m	1034 m
902	Pas du Merle	0680 650	4981 050	1062 m	991 m
903	Pionier	0680 630	4980 210	1033 m	1058 m
904	Roche Plombée	0681 340	4978 990	1433 m	1407 m
905	Montué Est	0682 380	4975 930	1492 m	1492 m
906	Montué Nord	0682 040	4977 090	1467 m	1490 m

Seules figurent les bornes décrites dans ce rapport.

J'ai repéré d'autres bornes pour lesquelles je n'ai pas encore pu faire un lien historique.

Les personnes intéressées par ce sujet et qui souhaitent avoir des informations trouveront mes coordonnées à la Médiathèque du Parc.

Bien entendu, toute information concernant les bornes du Vercors m'intéresse vivement...

# Histoires de bornes . . .

. . . ou les victimes de l'ignorance

## COMPLÉMENTS

Complément 2 – LA CHARTREUSE DE BOUVANTE



CartoExplorateur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:12500  
© ITRF pour les frontières et territoires de randonnée GR® (GRP®, PR®)

## Borne n° 208 des Triboulières

La position de cette borne m'a été indiquée par René Portailier de Romans.

Elle est située sur la limite des communes de St-Nazaire et de La Baume d'Hostun, au quartier des Triboulières.

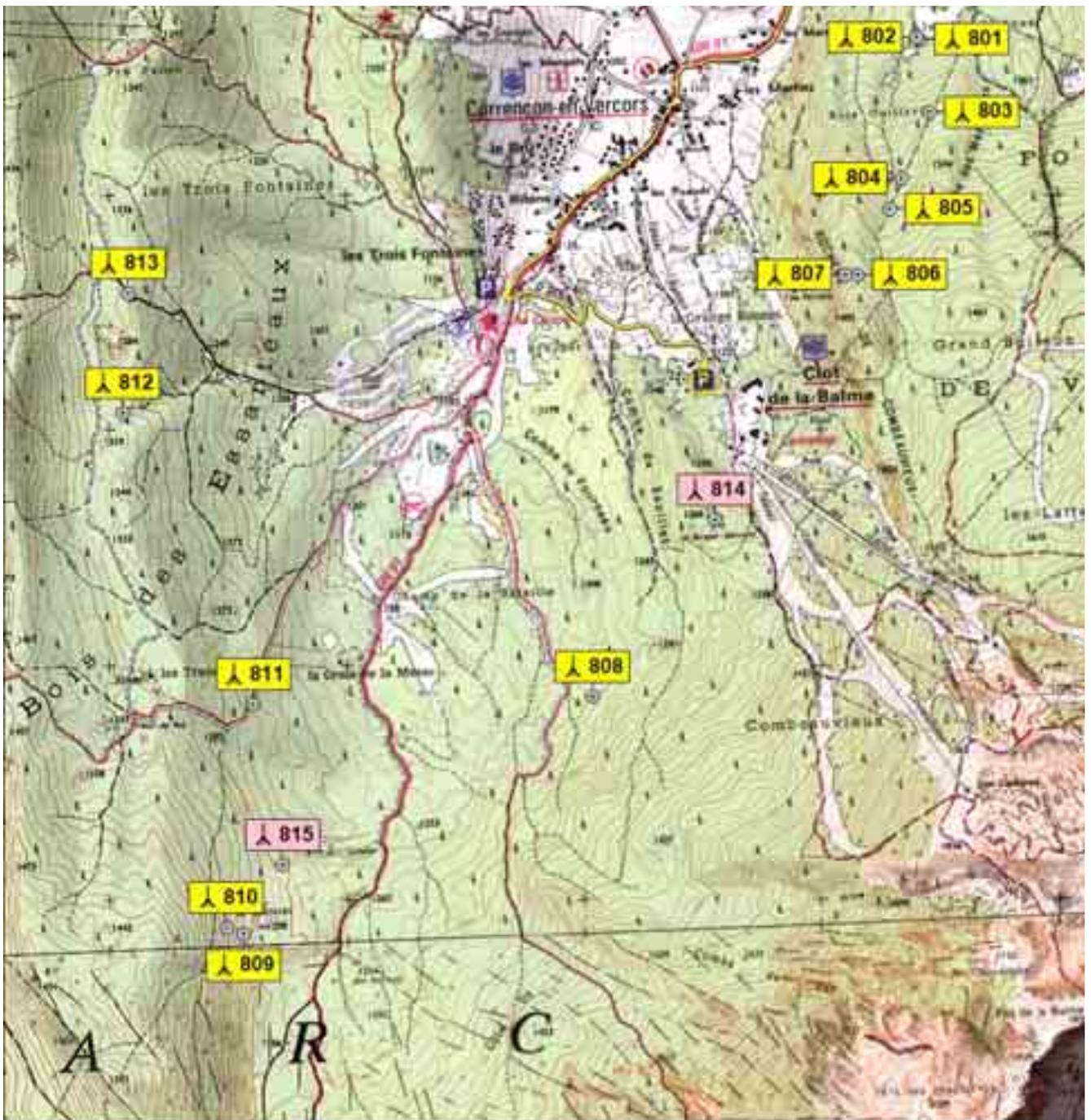
Le graphisme du blason semble représenter un dauphin avec une fleur de lys sur la tête. Ceci me laisse à penser qu'il s'agit de l'emblème des Chartreux de Bouvante.

Auraient-ils possédé des terres dans cette région ?



2 - CHARTREUSE DE BOUVANTE		X GPS	Y GPS	Z GPS	Z IGN
208	Triboulières	0675 990	4992 800	185 m	180 m

## Complément 8 – CORRENCON



CartoExplorateur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000

© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GRE, GRPE, PRS

### Borne n° 814 de Giraud-Bernard

Sa position m'a été indiquée par Dominique Bertrand.

Elle est située sur le rocher qui se trouve à la fontaine de Giraud Bernard.



N° 814 – Giraud-Bernard

### Borne n° 815 de Lautaret



N° 815 – Lautaret

J'ai retrouvé cette borne le 9 juillet 2006, en compagnie d'Elisabeth.

Placée sur une limite de parcelles, elle était dissimulée sous une pierre plate.

J'avais pu placer sa position approximative sur une carte IGN, en reportant par triangulation la position décrite sur le plan de 1839.

Située sur un petit mamelon, je pense qu'il s'agit là de la borne du 'Mollard Lautaret' ; sa position est plus vraisemblable que celles des bornes 809 et 810 (Lautaret 1 et Lautaret 2).

8 - CORRENCON		X GPS	Y GPS	Z GPS	Z IGN
814	Giraud-Bernard	0699 240	4987 800	1270 m	1279 m
815	Lautaret	0697 410	4986 340	1312 m	1285 m